



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - [www.cdg35.fr](http://www.cdg35.fr) - E-mail : [contact@cdg35.fr](mailto:contact@cdg35.fr)

# PROCÈS-VERBAL

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

---

**JEUDI 29 SEPTEMBRE 2016**

---

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

**Jeudi 29 septembre 2016**

Sur convocation en date du 14 septembre 2016, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine s'est réuni le jeudi 29 septembre 2015, à 9 h 30, au Village des Collectivités, à Thorigné-Fouillard, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président du Centre de Gestion et Maire de Thorigné-Fouillard.

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b>	
<b>TITULAIRES</b>	
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES</b>	
<b>BERNARD Jean-Jacques</b>	Président du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>THORIGNÉ-FOUILLARD</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M<sup>me</sup> Béatrice HAKNI-ROBIN</b>
<b>LE COZ Louis</b>	1 <sup>er</sup> Vice-Président du <b>Centre de Gestion</b> , Adjoint au Maire de <b>REDON</b>
<b>LE BLOND Grégoire</b>	3 <sup>ème</sup> Vice-Président du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>CHANTEPIE</b>
<b>SIMON-GLORY Évelyne</b>	4 <sup>ème</sup> Vice-Président du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>PLESDER</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M. Patrick LAHAYE</b>
<b>LE FUR Christine</b>	Membre du Bureau du <b>Centre de Gestion</b> , Adjointe au Maire de <b>MONTAUBAN-DE-BRETAGNE</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M. Hubert CHARDONNET</b>
<b>LAUNAY Alain</b>	Membre du Bureau du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>PLEURTUIT</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M. André LEFEUVRE</b>
<b>MORICE Marie-Christine</b>	Membre du Bureau du <b>Centre de Gestion</b> , Maire de <b>ÉTRELLES</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M<sup>me</sup> Marie-Odile PITRE</b>
<b>DURAND Joseph</b>	Membre du Bureau du <b>Centre de Gestion</b> , Adjoint au Maire de <b>BRÉAL-SOUS-MONTFORT</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M. Philippe GOURRONC</b>
<b>DAUCÉ Marie-Hélène</b>	Maire de <b>ROMILLÉ</b> - arrivée à 10 h 10
<b>MÉHAIGNERIE Maryanick</b>	Maire de <b>BALAZÉ</b>
<b>PIEDVACHE Bernard</b>	Maire de <b>BOISGERVILLY</b> - départ à 12 h 00, qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M. Gérard GORRÉ</b>
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS</b>	
<b>HARDY Jean-Pierre</b>	Vice-Président de <b>FOUGÈRES COMMUNAUTÉ</b> , Maire de Saint-Sauveur-des-Landes, qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M<sup>me</sup> Claudine CLOSSAIS</b>
<b>RANSONNETTE Marie-Pierre</b>	Vice-Présidente de la <b>Communauté de Communes du Pays de LIFFRÉ</b> , Adjointe au maire de Liffré, qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M<sup>me</sup> Chantal PÉTARD-VOISIN</b>
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE</b>	
<b>SAOUD Hind</b>	<b>CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE</b> , Conseillère Municipale de Rennes, Conseillère communautaire de Rennes Métropole
<b>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES</b>	
<b>MANCEAU Patrick</b>	Conseiller Municipal de <b>FOUGÈRES</b> , Vice-Président de Fougères Communauté

<b>SUPLÉANTS</b>	
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES</b>	
<b>CARIO Jean</b>	Conseiller Municipal de <b>PIPRIAC</b> , suppléant de <b>M. Joseph MARÉCHAL</b> , qui a <b>REÇU POUVOIR</b> de <b>M. Franck PICHOT</b>
<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>	
<b>TRÉSORERIE PRINCIPALE DE RENNES MUNICIPALE</b>	
<b>DORÉ André</b>	Trésorier Principal de Rennes Municipale, Agent Comptable du CDG 35
<b>CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE</b>	
<b>ZAM Laurent</b>	Directeur Général Adjoint
<b>PAVIOT Jean-Michel</b>	Secrétaire Général
<b>BELLITI Laurence</b>	Coordinatrice de la Direction Générale
<b>JEGOU Gwénaëlle</b>	Assistante de Direction
<b>ABOAF Alexandra</b>	Ingénieur étude systèmes d'information - Service « Ressources »
<b>JAROŠINCOVÁ Barbora</b>	Stagiaire slovaque - Master 2 d'administration publique
<b>ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS</b>	
<b>TITULAIRES</b>	
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES</b>	
<b>LAHAYE Patrick</b>	2 <sup>ème</sup> Vice-Président du <b>Centre de Gestion</b> , Adjoint au Maire de <b>LA BOUËXIÈRE</b> , qui a <b>DONNÉ POUVOIR</b> de <b>M<sup>me</sup> Évelyne SIMON-GLORY</b>
<b>CLOSSAIS Claudine</b>	Maire d' <b>ANTRAIN</b> , qui a <b>DONNÉ POUVOIR</b> de <b>M. Jean-Pierre HARDY</b>
<b>GORRÉ Gérard</b>	Adjoint au Maire de <b>LE CROUAIS</b> , qui a <b>DONNÉ POUVOIR</b> à <b>M. Bernard PIEDVACHE</b>
<b>PERRAULT Ghislaine</b>	Adjointe au Maire de <b>MONTERFIL</b>
<b>de la VERGNE Aude</b>	Adjointe au Maire de <b>CHÂTEAUBOURG</b> , Conseillère Départementale d'Ille-et-Vilaine
<b>GOURRONC Philippe</b>	Maire de <b>GOVEN</b> , qui a <b>DONNÉ POUVOIR</b> à <b>M. Joseph DURAND</b>
<b>MARÉCHAL Joseph</b>	Adjoint au Maire de <b>LE PERTRE</b>
<b>PÉTARD-VOISIN Chantal</b>	Adjointe au Maire de <b>LE RHEU</b> , qui a <b>DONNÉ POUVOIR</b> à <b>M<sup>me</sup> Marie-Pierre RANSONNETTE</b>
<b>PITRE Marie-Odile</b>	Adjointe au Maire de <b>DINARD</b> , qui a <b>DONNÉ POUVOIR</b> à <b>M<sup>me</sup> Marie-Christine MORICE</b>
<b>ROBIN Didier</b>	Maire de <b>TRESSÉ</b>
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS</b>	
<b>LEFEUVRE Michel</b>	Vice-Président de <b>SAINT-MALO AGGLOMÉRATION</b> , Maire de La Ville-ès-Nonais
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE</b>	
<b>ROUAUX Claudia</b>	<b>CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE</b> , Conseillère Municipale de Montfort-sur-Meu
<b>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT</b>	
<b>LEFEUVRE André</b>	Vice-Président du <b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE</b> , Président de la Communauté de Communes du Pays de la Bretagne Romantique - Conseiller Municipal de Pleugueneuc, qui a <b>DONNÉ POUVOIR</b> à <b>M. Alain LAUNAY</b>

HAKNI-ROBIN Béatrice	Vice-Présidente du <b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE</b> , qui a <b><u>DONNÉ POUVOIR</u></b> à <b>M. Jean-Jacques BERNARD</b>
<b>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES</b>	
CHARDONNET Hubert	Adjoint au Maire de <b>RENNES</b> , qui a <b><u>DONNÉ POUVOIR</u></b> à <b>M<sup>me</sup> Christine LE FUR</b>
LOMBARDIE Michèle	Adjointe au Maire de <b>SAINT-MALO</b>
<b>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS</b>	
HISOPE Yves	Représentant du CA du <b>SDIS 35</b> , Maire de Gennes-sur-Seiche
PICHOT Franck	Représentant du CA du <b>SDIS 35</b> , Vice-Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Conseiller Municipal de Pipriac, qui a <b><u>DONNÉ POUVOIR</u></b> à <b>M. Jean CARIO</b>
<b>SUPLÉANTS</b>	
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES</b>	
FOUGLÉ Alain	Maire de <b>FEINS</b> , suppléant de <b>M. Patrick LAHAYE</b>
LE MEN Brigitte	Maire de <b>MONTGÉRMONT</b> , suppléante de <b>M<sup>me</sup> Chantal PÉTARD-VOISIN</b>
MÉNARD Gilbert	Maire de <b>LE SEL-DE-BRETAGNE</b> , suppléant de <b>M. Philippe GOURRONC</b>
MONNERIE Philippe	Maire de <b>SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE</b> , suppléant de <b>M. Didier ROBIN</b>
PAIRÉ Nicole	Maire de <b>RIMOU</b> , suppléante de <b>M<sup>me</sup> Claudine CLOSSAIS</b>
PLOUHINEC Albert	Maire de <b>CESSON-SÉVIGNÉ</b> , suppléant de <b>M<sup>me</sup> Aude de la VERGNE</b>
RAULT Henri	Maire de <b>CHAUVIGNÉ</b> , suppléant de <b>M. Gérard GORRÉ</b>
SOLIER Marie-Élisabeth	Maire de <b>MONT-DOL</b> , suppléante de <b>M<sup>me</sup> Marie-Odile PITRE</b>
THÉBAULT Yves	Maire de <b>BAIN-DE-BRETAGNE</b> , suppléant de <b>M<sup>me</sup> Ghislaine PERRAULT</b>
<b>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS</b>	
CHARLOT Anne	Vice-Présidente du <b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b> de <b>VITRÉ</b> , Adjointe au Maire de Vitré, suppléante de <b>M. Michel LEFEUVRE</b>
<b>AUTRES PARTICIPANTS</b>	
<b>CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE</b>	
HUBY Jean-Paul	Directeur Général des Services

*Madame Christine LE FUR est désignée comme Secrétaire de Séance.*

- **NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 33**
- **NOMBRE DE PRÉSENTS : 16**
- **NOMBRE DE POUVOIRS : 10**
- **NOMBRE DE VOTANTS : 26**
- **SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine LE FUR**
- **DATE DE CONVOCATION : 14 septembre 2016**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

*Jeudi 29 septembre 2016*

## PROCÈS-VERBAL

Monsieur le Président Jean-Jacques BERNARD procède à l'appel et fait état des pouvoirs :

- ♦ Madame Béatrice HAKNI-ROBIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques BERNARD,
- ♦ Monsieur Patrick LAHAYE a donné pouvoir à Madame Évelyne SIMON-GLORY,
- ♦ Monsieur Hubert CHARDONNET a donné pouvoir à Madame Christine LE FUR,
- ♦ Monsieur André LEFEUVRE a donné pouvoir à Monsieur Alain LAUNAY,
- ♦ Madame Marie-Odile PITRE a donné pouvoir à Madame Marie-Christine MORICE,
- ♦ Monsieur Philippe GOURRONC a donné pouvoir à Monsieur Joseph DURAND,
- ♦ Monsieur Gérard GORRÉ a donné pouvoir à Monsieur Bernard PIEDVACHE,
- ♦ Madame Chantal PÉTARD-VOISIN a donné pouvoir à Madame Marie-Pierre RANSONNETTE,
- ♦ Madame Claudine CLOSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY,
- ♦ Monsieur Franck PICHOT a donné pouvoir à Monsieur Jean CARIO.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 9 H 43.

Madame Christine LE FUR est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président précise que Mesdames Alexandra ABOAF et Barbora JAROŠÍNCOVÁ ont été conviées à participer à la séance du Conseil d'Administration. Il invite les intéressées à se présenter aux administrateurs.

Madame Barbora JAROŠÍNCOVÁ précise qu'elle réalise, au sein du service « Statuts - Rémunération », un stage dans le cadre d'un Master 2 franco-tchèque d'administration publique à l'IPAG de Rennes.

Madame Alexandra ABOAF indique qu'elle travaille en qualité d'ingénieur étude au sein de l'activité « systèmes d'information » du service « Ressources ». Elle précise aux membres qu'elle travaille actuellement sur une solution de dématérialisation des réunions de Bureau et Conseil d'Administration. Aussi, souhaite-t-elle visualiser l'ensemble du processus de décisions institutionnelles en assistant au Conseil.

## 1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des questions ou des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016.

**Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016 est déclaré adopté.**

# LES INFORMATIONS

## 1. ACTIVITÉ DE L'EXÉCUTIF

Monsieur le Président BERNARD présente aux administrateurs les dates essentielles de l'activité de l'exécutif du Centre de Gestion, entre deux échéances du Conseil d'Administration.

Date	Objet	Président	Vice-Présidents	Directeurs	Responsables de service
06/09/16	Rentrée formation AMEEP	JJB		LZ - JMP	
06/09/16	Point sur les dossiers service "Conditions de Travail"		GLB	JMP	
07/09/16	Point sur les dossiers en cours avec les membres de la Direction Générale	JJB		JPH - LZ - JMP	
08/09/16	Préparation Comité Technique départemental		PL	JPH - JMP	SG
08/09/16	Jury d'admissibilité des concours d'ACPB et d'ACPB principal de 2 <sup>ème</sup> classe		LLC		
09/09/16	Rentrée Licence Professionnelle MAT		PL	JPH	CR
12/09/16	Comité Technique départemental		PL	JPH	
12/09/16	Rentrée Licence Professionnelle Métiers Techniques			JMP	
13/09/16	Bureau du CDG à la Mairie de Redon	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	JPH - JMP	
15/09/16	Écrits des EP ACPB principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classes (AG)		LLC		
15/09/16	Commission de réforme		GLB		SS
15/09/16	Entretiens de recrutement postes de psychologue, assistante sociale et gestionnaire Statuts-Rémunération	JJB		LZ	
20/09/16	Entretiens de recrutement gestionnaire Concours	JJB		JPH	
20/09/16	Colloque Fonds National de Prévention	JJB	PL - ESG	JPH - LZ - JMP	SS - SG - EE
21 et 22/09/16	Comité médical		GLB		SS
22/09/16	Conseil d'Administration de la FNCDG	JJB			
22/09/16	Séminaire de rentrée des responsables de service et membres de la Direction Générale à Vitré Communauté			JPH - LZ - JMP	tous les responsables
27/09/16	Réunion avec les organisations syndicales	JJB	PL - ESG	JPH - LZ - JMP	SG
29/09/16	Conseil d'Administration du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	LZ - JMP	
29 et 30/09/16	Territoriales de Bretagne à Saint-Brieuc	JJB		JPH - LZ - JMP	
30/09/16	Conseils de Discipline	JJB	LLC - PL		SG
3 au 6/10/16	Oraux des concours d'ACPB et d'ACPB principal de 2 <sup>ème</sup> classe		LLC		
04/10/16	Réunion des élus de la Coopération Informatique GO +	JJB	LLC	JPH - JMP	PhB
4 au 6/10/16	Salon Préventica	JJB	GLB	JMP	SS
06/10/16	Commission de réforme		GLB		SS
07/10/16	Ouverture de la formation Prémicol	JJB		JMP	CR
10/10/16	Commissions Administratives Paritaires	JJB	LLC - PL - ESG	JMP	SG
11/10/16	Copil GRC		LLC - PL - ESG	JPH - LZ - JMP	LL - EE
13/10/16	Assemblée Générale du COS		ESG	JPH	
14/10/16	Comité des Employeurs Publics		GLB	LZ	
17/10/16	Conseil de Discipline		ESG		SG

18/10/16	Bureau GO +	JJB	LLC	JPH - JMP	PhB
19/10/16	Instance de suivi et de développement Coopération Concours GO	JJB	LLC	JPH - LZ	NJ
19 et 20/10/16	Comité médical		GLB		SS
20/10/16	Jury d'admission des concours d'ACPB et d'ACPB principal de 2 <sup>ème</sup> classe		LLC		
20/10/16	Accueil des nouveaux agents	JJB		JPH - LZ	LL
08/09/16	Préparation Comité Technique départemental		PL	JMP	SG
03/11/16	Commission d'orientation Coopération Informatique GO +	JJB	LLC	JPH - JMP	PhB
07/11/16	Comité Technique départemental		PL	JMP	
08/11/16	Rencontre sur le management	JJB		LZ - JMP	EE
08/11/16	Présentation au Président des orientations budgétaires 2017	JJB		LZ	LL
10/11/16	Commission de réforme		GLB		SS
14 et 15/11/16	Oraux de l'EP ACPB principal de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classes AG		LLC		
16/11/16	Instance stratégique de la Coopération Concours GO au CDG 72	JJB	LLC	LZ	NJ
17/11/16	Bureau du CDG	JJB	LLC - PL - GLB - ESG	LZ - JMP	LL

J.J. BERNARD (JJB) - L. LE COZ (LLC) - P. LAHAYE (PL) - G. LE BLOND (GLB) - E. SIMON-GLORY (ESG) - J.P. HUBY (JPH) - L. ZAM (LZ) - J.M. PAVIOT (JMP) - P. BEAUCOUDRAY (PhB) - E. ENDEWELT (EE) - S. GAUBERT (SG) - N. JACQUET (NJ) - L. LAUNAY (LL) - C. RÉGNAULT (CR) - S. SOYER (SS)

À la lecture des dates de l'activité de l'exécutif, Monsieur le Président apporte quelques informations complémentaires sur les points suivants :

♦ **Rentrées des formations AMEEP, Licences professionnelles « Métiers de l'Administration Territoriale » et « Métiers Techniques » :**

*Il est rappelé l'importance de ces formations qui permettent de recruter des agents au sein du service Missions Temporaires possédant des connaissances sur différents métiers. De plus, Monsieur le Président souligne l'investissement et la motivation des différents formateurs.*

♦ **Réunion du Bureau du 13 septembre :**

*Les membres du Bureau ont été accueillis dans les locaux de la Mairie de Redon pour leur réunion du mois de septembre. Cette journée a également été l'occasion de rencontrer le Maire de Redon ainsi que le Président et un Vice-Président de la Communauté de Communes. Elle a permis de connaître leur sentiment et leurs attentes vis-à-vis du CDG.*

♦ **Recrutement d'un psychologue et une assistante sociale :**

*Des entretiens de recrutement sur ces postes se sont déroulés le 15 septembre afin de permettre la pérennisation du dispositif d'aide aux agents en difficulté (DAAD) dont le nombre de sollicitations ne fait que croître.*

♦ **Colloque FNP du 20 septembre :**

*Près de 60 personnes ont participé à ce colloque annuel sur la prévention des risques professionnels. Le thème retenu était : "Dialogue social : Échanger et Favoriser les relations de travail". Monsieur le Président souligne l'intervention brillante d'un universitaire sur la construction historique du dialogue social dans la fonction publique et le contexte actuel des conditions de travail dans les collectivités territoriales.*

♦ **Comité des Employeurs Publics :**

*Monsieur le Président signale que Grégoire LE BLOND le représentera au Comité des Employeurs Publics du Handi-Pacte Bretagne qui se déroulera à la Préfecture de Région le vendredi 14 octobre.*

♦ **Coopération Concours Grand-Ouest :**

*L'Instance de suivi et de développement se déroulera le 19 octobre au CDG 35 et l'Instance stratégique le 16 novembre dans la Sarthe.*

♦ **Rencontre avec les organisations syndicales :**

*Cette rencontre a permis de faire le point sur les dossiers d'actualité et a donné lieu à de nombreux échanges, notamment sur le régime indemnitaire (RIFSEEP).*

♦ **« Territoriales de Bretagne » :**

*Sur le thème "Animer et faire vivre les nouveaux territoires : quelle place pour chacun", ce rendez-vous annuel d'échanges et de débats, organisé par le CDG 22 et l'université de Rennes 2, avec le soutien des autres CDG bretons et du CNFPT, aura lieu les 29 et 30 septembre 2016, à Saint-Brieuc.*

*Laurent ZAM signale que le nouveau numéro d'Actions Personnel. abordera la formation AMEEP et qu'un reportage sera également réalisé sur les archives du CDG.*

**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de l'ensemble de l'activité de l'exécutif.**

## **2. MARCHÉS PUBLICS : décisions prises au titre de la délégation au Président**

Monsieur le Président BERNARD rappelle que le Conseil d'Administration peut donner délégation au Président pour prendre toute décision concernant tout ou partie des affaires énumérées au 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article 27 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion.

Pour mémoire, ils ont donné délégation au Président, par délibération n° 15-23 du 19 mars 2015, pour toute la durée de son mandat, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- ♦ des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ♦ des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur au seuil de procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**Le Président doit rendre compte au Conseil d'Administration de ses décisions prises à ce titre. Aussi, le Conseil d'Administration prend acte des éléments suivants :**

- ♦ **Attribution de l'accord-cadre mono attributaire « analyse technique et développement d'applications » pour GO+ à la société CRÉATIVE INGÉNIERIE localisée à Rennes (durée d'un an) ;**
- ♦ **Attribution du marché « Fourniture et mise en œuvre d'une solution de Gestion de la relation aux collectivités » à la société EUDOWEB basée à Courbevoie ;**
- ♦ **Attribution du marché relatif à la mission d'audit GO + au groupement COUDRAY/EXFILO pour le lot 1 et SECTEUR PUBLIC CONSEIL/AXOPEN pour le lot 2 ;**
- ♦ **Attribution du contrat relatif à la réalisation du magazine du CDG 35 à la société ENOLA CRÉATION (45160 OLIVET) pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois ;**
- ♦ **Attribution du contrat relatif au distributeur de boissons chaudes à DALTY (35230 NOYAL-CHATILLON-SUR-SEICHE) pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois ;**
- ♦ **Attribution du contrat pour la location de 7 fontaines à eau et fournitures courantes à STISADIS (35310 MORDELLES) pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.**

### **3. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : prise en charge des agents victimes directes ou indirectes d'un attentat**

---

Monsieur Grégoire LE BLOND, Rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que, dans le contexte spécifique de survenance d'actes terroristes, le Gouvernement a mis en œuvre de nombreux dispositifs de soutien (*assistance médico-psychologique, numéro d'information et d'assistance aux victimes et leurs proches, remboursement à 100 % des victimes d'actes de terrorisme...*).

Au regard de cette situation particulière, SOFAXIS a décidé d'offrir aux agents des collectivités adhérentes au contrat groupe, victimes directes ou indirectes d'attentat, la possibilité de recourir à l'un de leur programme de soutien psychologique proposés dans le cadre du contrat d'assurance.

**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de cette information relative à la prise en charge des victimes, directes ou indirectes, d'un attentat dans le cadre d'un contrat d'assurance des risques statutaires.**

### **4. PRÉVENTICA : organisation du Salon à Rennes du 4 au 6 octobre 2016**

---

Monsieur le Président BERNARD invite Monsieur Grégoire LE BLOND à présenter le rapport relatif au Salon Préventica qui rassemble deux fois par an les acteurs de la santé et sécurité au travail.

Les 4, 5 et 6 octobre 2016, RENNES accueillera, au Parc des Expositions de Bruz, des stands et des conférences pour des visiteurs issus de tous les secteurs d'activités : BTP, industrie, santé, grande distribution, tertiaire, administration, collectivités.

Ce salon concerne les régions Bretagne, Normandie, Pays de la Loire et Centre Val de Loire.

Sous le haut patronage des Ministères du Travail, des Sports, de la Santé et de la Fonction Publique, le salon réunit différents partenaires. Les principaux sont : la Carsat Bretagne, l'INRS et le FNP (*Fonds National de Prévention*), mais aussi la MSA, l'OPPBTB, la FNCDG.

Parmi les pays invités d'honneur, on recense le Maroc, le Québec, la Suisse, le Sénégal.

La conférence d'ouverture et la visite officielle du *salon (délégation composée des délégations étrangères et des principaux partenaires)* se dérouleront le mardi 4 octobre, vers 9 h 30, en présence des autorités nationales et régionales, des acteurs économiques et des partenaires.

9 000 visiteurs sont attendus. Tous les secteurs d'activités sont représentés ainsi que toutes les catégories professionnelles.

Près de 400 exposants seront présents dans des domaines variés : équipements de protection individuelle, sécurité des chantiers, manutention, aménagement des espaces tertiaires, hygiène et propreté, audit conseil et formation.

Les 140 conférences proposées durant les 3 jours aborderont des thèmes comme le management de la santé, les différents risques dont le risque routier, le risque chimique, les TMS (*Troubles Musculo-squelettiques*), la qualité de vie au travail avec les risques psychosociaux, l'environnement de travail, les ressources humaines.

15 conférences seront dédiées à la prévention des risques professionnels dans les 3 volets de la Fonction Publique.

Les CDG Grand-Ouest se sont organisés pour tenir les permanences au stand sur lequel sera également présente la FNCDG.

---

### Présence au salon Préventica

	Mardi 4 octobre 2016		Mercredi 5 octobre 2016		Jeudi 6 octobre 2016	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
CDG 22						
CDG 27						
CDG 29						
CDG 35						
CDG 44						
CDG 50						
CDG 53						
CDG 56						
CDG 61						
CDG 72						
CDG 85						

### Permanence au stand FNCDG Préventica

	MATIN	APRÈS-MIDI
Mardi 4 octobre 2016	CDG 35, 53, 56	CDG 61, 72, 85
Mercredi 5 octobre 2016	CDG 35, 50, 85	CDG 50, 56, 61
Jeudi 6 octobre 2016	CDG 22, 35, 56	CDG 22, 35, 56

La conférence animée par les CDG se tiendra le mardi 4 octobre, à 11 h 45. Il est envisagé de débattre autour du thème de l'organisation de la prévention des risques professionnels en collectivités. Selon les disponibilités, les représentants élus des CDG bretons pourraient être acteurs au cours de cette conférence en présentant, par exemple :

- ◆ CDG 29 : Rôle et avenir d'un CHSCT départemental ;
- ◆ CDG 22 : La prévention des risques professionnels à l'échelle communautaire ;
- ◆ CDG 56 : La responsabilité de l'élu employeur ;
- ◆ CDG 35 : L'accompagnement des collectivités par les CDG.

Les publications des CDG seront à disposition des visiteurs.

*Grégoire LE BLOND invite ses collègues à participer à ce salon.  
Monsieur le Président BERNARD rappelle que, ce même jour, il sera à Paris avec le Directeur Général des Services pour une réunion des élus concernant la Coopération Informatique GO +.*

**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des différentes informations relatives à l'organisation du Salon PRÉVENTICA qui se tiendra au Parc des Expositions de Bruz du 4 au 6 octobre 2016.**

# LES THÉMATIQUES

## LE CDG 35 ET LES « INTERCOS » : état des lieux et perspectives dans un contexte très évolutif

Monsieur le Président BERNARD précise aux membres du Conseil d'Administration que ce dossier sera présenté par le Directeur Général Adjoint.

*Il tient à souligner certains chiffres qui, à son sens, sont très significatifs :*

	en 2010	en 2017
Nombre d'EPCI	29	18
Effectif moyen des EPCI (hors Com. d'agglo)	23	40
Nombre de communes membres	9	18

*Il évoque également les inquiétudes de nombreux présidents de CDG quant aux importantes désaffiliations d'EPCI. Ceux-ci craignent une éventuelle mutualisation des services RH au sein des intercommunalités alors même que ces missions relèvent de la compétence des CDG.*

*Laurent ZAM rappelle qu'un « club interco » a été mis en place depuis bientôt 5 ans, préservant les bonnes relations entre le CDG 35 et ces établissements.*

*Il précise que le même support sert au débat des élus et des services. En effet, le diaporama présenté aux administrateurs est identique à celui projeté lors de la réunion du Bureau et au cours du séminaire de rentrée des responsables de service et de la Direction Générale.*

### 1. INTRODUCTION : LE CONTEXTE

---

- **Le principal levier des réformes territoriales en cours :**
    - Un EPCI sur deux directement touché dans le 35
    - Des rapports modifiés avec les communes membres et les autres structures intercommunales
    - Un paysage re-questionné (*même dans les secteurs inchangés*) : mutualisation, relations entre acteurs, département-région
  - **Un objectif clé du CPOM et des enjeux RH cruciaux :**
    - L'harmonisation complexe des modes de GRH (*rémunération, temps de travail, protection sociale, organigramme, procédures et sites...*)
    - L'aide à la constitution de services RH assez conséquents
    - Ces nouveaux pôles d'expertise RH dans chaque bassin de vie pourront aider les communes membres
-

## 2. PLAN DE L'EXPOSÉ

---

### 1. État des lieux : Une longue relation de confiance

- Des établissements longtemps spécialisés et émiétés en excellentes relations avec nos services
- Plusieurs vagues de fusions font émerger des entités fortes avec l'accompagnement du CDG (zoom sur dossiers en cours)

### 2. Perspectives : Des opportunités de repositionnement

- L'éventualité de création de services RH intercommunaux ?
- Les conditions à cultiver pour une complémentarité assumée entre la mutualisation des services par bassin de vie et la « plus-value » du CDG 35 (*effet masse, distanciation et expertise*)

## 3. LES OBJECTIFS DE CETTE RÉFLEXION

---

### 1. Partager les informations sur :

- Le nombre et la diversité des accompagnements en cours
- L'émergence d'une douzaine de nouveaux services RH dans des collectivités dynamiques de 50 à 200 agents

### 2. Se préparer à des évolutions :

- À moyen terme, les mutualisations rapprocheront les RH des intercos avec celles de leurs communes membres
- Quels services d'appui RH en proximité ? À l'échelon départemental ? À l'échelon régional ? (*principe de subsidiarité*)



**Le CDG 35 et les « intercos »**

*Etat des Lieux et Perspectives dans un contexte très évolutif*

Annnonce en Bureau du 13 septembre 2016 à Redon  
Analyse et débat lors du Séminaire de Rentrée le 22 septembre à Vitré  
Présentation synthétique en Conseil d'Administration du 29 septembre  
NB: Relance du Club Interco 35 le 4 novembre

www.cdg35.fr

## Introduction : le contexte

### • Le principal levier des réformes territoriales en cours :

- Un EPCI sur deux directement touché dans le 35
- Des rapports modifiés avec les communes membres et les autres structures intercommunales
- Un paysage re-questionné (*même dans les secteurs inchangés*) : mutualisation, relations entre acteurs, département-région

### • Un objectif clé du CPOM et des enjeux RH cruciaux :

- L'harmonisation complexe des modes de GRH (*rémunération, temps de travail, protection sociale, organigramme, procédures et sites...*)
- L'aide à la constitution de services RH assez conséquents
- Ces nouveaux pôles d'expertise RH dans chaque bassin de vie pourront aider les communes membres

www.cdg35.fr

## Le CDG et les intercos

### Plan de l'exposé



#### 1. Etat des lieux : Une longue relation de confiance

- Des établissements longtemps spécialisés et émiétés en excellentes relations avec nos services
- Plusieurs vagues de fusions font émerger des entités fortes avec l'accompagnement du CDG (*zoom sur dossiers en cours*)

#### 2. Perspectives : Des opportunités de repositionnement :

- L'éventualité de création de services RH intercommunaux ?
- Les conditions à cultiver pour une complémentarité assumée entre la mutualisation des services par bassin de vie et la « plus-value » du CDG 35 (*effet masse, distanciation et expertise*)

www.cdg35.fr

## Le CDG et les intercos

### Les objectifs de cette réflexion



#### 1. Partager les informations sur :

- Le nombre et la diversité des accompagnements en cours
- L'émergence d'une douzaine de nouveaux services RH dans des collectivités dynamiques de 50 à 200 agents

#### 2. Se préparer à des évolutions :

- À moyen terme, les mutualisations rapprocheront les RH des intercos avec celles de leurs communes membres
- Quels services d'appui RH en proximité ? À l'échelon départemental ? À l'échelon régional ? (*principe de subsidiarité*)

www.cdg35.fr



## 1<sup>ère</sup> partie : Une longue relation de confiance

- 1.1 Des structures en relations étroites avec le CDG depuis leur origine
- 1.2 Une prise en compte des spécificités des EPCI et leur mise en réseau à partir de 2012
- 1.3 Un accompagnement dédié et quasi-systématique des regroupements

### 1.1 Des structures en relations étroites avec le CDG depuis leur origine

- Longtemps, des intercos de taille modeste, avec un service RH très réduit, s'appuyant sur le CDG
- Le CDG aide en particulier les EPCI ruraux qui ne s'appuient pas sur une ville-centre :
  - soit qu'elle est trop modeste (*Pleine-Fougères, Maure, Saint Méen, Bécherel*),
  - soit qu'ils sont multi-polaires (*Bretagne romantique, Roche aux fées, Val d'Ille ...*),
  - soit les deux (*Coglais, Brocéliande*)
- En parallèle, le CDG assiste alors une multitude de structures spécialisées ne recoupant pas les EPCI (*syndicats d'OM, écoles de musique*) ... et qui ont un effectif supérieur.

### 1.2 Une prise en compte des spécificités des EPCI et leur mise en réseau à partir de 2012

- Un accompagnement dans la transition des EPCI passant de structures de projet (*aménagement et dvt éco*) à des établissements de gestion (*équipements et services sportifs, tourisme, bibliothèques, crèches ...*)
- En retour, certaines communautés fédèrent les besoins d'orga et de RH de leurs communes membres : *démarches conjointes sur le handicap, le Document Unique, la dématérialisation, la GPEC...*
- Succès du réseau animé par le CDG, le « **Club interco** » lancé en décembre 2011 pour :
  - Réunir des responsables adm qui ne prennent pas le temps de se voir
  - Faire se rencontrer les grandes et les petites intercos
  - Organiser des échanges de pratiques et sensibiliser aux RH
  - Faire émerger des besoins communs

### 1.3 Un accompagnement dédié et quasi-systématique des regroupements

- L'Ille-et-Vilaine se distingue des Côtes d'Armor et de la Manche, par une restructuration progressive du paysage intercommunal :
  - Fusion Vitré/La Guerche, StMéen/Montauban, Guichen/Maure, Redon/Pipriac, intégration de Dinard à la Côte d'Emeraude, dissolution Béchereil
  - Fusion Dol/Peine-Fougères, Coglais/Antrain, Fougères/Louvigné, Val d'Ille /Aubigné, Liffré/Cormier, Bain/GdFougeray, dissolution St Aubin du Cormier
- Le CDG presque systématiquement associé à ces rapprochements complexes
- En parallèle, rationalisation des syndicats intercommunaux et renforcement des grands EPCI :
  - Rennes métropole
  - Consolidation Vitré et Saint Malo avec mutualisation avec ville centre
  - Préparation de Fougères et Redon au statut de Com d'agglomération

### 1.3 Un accompagnement dédié et quasi-systématique des regroupements



### 1.3 Un accompagnement dédié et quasi-systématique des regroupements

Zoom sur les accompagnements très diversifiés actuellement en cours :

- Études globales avec comité de pilotage (aspects orga/RH/transferts...)
  - Fusion Coglais/Antrain,
  - Fusion Dol/Peine-Fougères,
  - Fusion Val d'Ille /Aubigné,
  - Fusion Bain / Grand Fougeray
- Aide à l'harmonisation des procédures RH
  - Fusion Fougères/Louvigné,
  - CIAS Val d'Ille avec reprises en régie d'asso petite enfance
- Contacts réguliers pour faciliter les démarches obligatoires : Liffré/Cormier, dissolution St Aubin du Cormier



## 2<sup>ème</sup> partie : Des opportunités de repositionnement

- 2.1 Dans l'immédiat des problématiques RH complexes à assimiler par des structures ébranlées
- 2.2 L'effet structurant à venir des mutualisations et des écarts d'effectifs entre les communes et les nouvelles entités
- 2.3 L'adaptation de nos services aux besoins de structures bientôt autonomes pour le quotidien mais demandeuses d'efficience

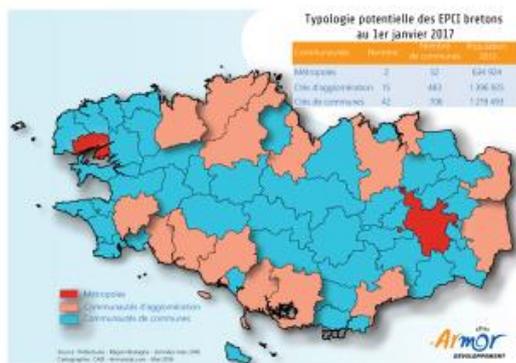
### 2.1 Dans l'immédiat des problématiques RH complexes à assimiler par des structures ébranlées

- Multiples réformes statutaires simultanées au modifications de périmètres et de compétences (RIFSEEP, PPCR...)
- Certaines communautés franchissent alors le seuil des 50 agents et doivent élargir leur GRH aux questions de formation, prévention, organisation...
- Dans certains cas, le rapprochement s'accroît entre les services communautaires et ceux de la ville centre (DG et services fonctionnels souvent mutualisés dans les Com d'agglo)
- De multiples Com Com sont cependant multi-polaires (celles qui l'étaient déjà + les fusions d'entités moyennes) : elles vont développer des services d'ingénierie propres

### 2.2 L'effet structurant à venir des mutualisations et des écarts d'effectifs entre les communes et les nouvelles entités

- Les EPCI vont étoffer d'année en année leur schéma de mutualisation avec les communes membres
- Celui-ci amène à faire converger les politiques RH :
  - Comparaison des conditions de travail des agents mis à disposition
  - Démarches groupées comme les plans de formation, l'achat de logiciels communs
  - L'entraide entre secrétaires de mairie et intercos sur les compétences partagées (urbanisme, marchés publics, gros travaux...)
- Le « bloc communal » va se structurer avec des services centraux spécialisés et des antennes polyvalentes comme des « mairies de quartier », surtout mobilisées sur les services péri-scolaires, la vie associative et le cadre de vie.

## 2.2 L'effet structurant à venir des mutualisations et des écarts d'effectifs entre les communes et les nouvelles entités



➤ Dès 2017 la majorité des habitants et des agents territoriaux de Bretagne seront dans une communauté d'agglomération.

➤ De nouvelles formes d'organisation des services publics locaux s'esquissent...

## 2.2 L'effet structurant à venir des mutualisations et des écarts d'effectifs entre les communes et les nouvelles entités

Situations type et ordres de grandeur	en 2010	en 2016	en 2017	Projection 2020
Nombre d'EPCI dans le 35	29	24	18	13 ?
<b>dont Communautés de communes</b>	<b>26</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>8 ?</b>
Effectif moyen des EPCI (hors Com. d'agglo)	23	30	40	70
Nbre d'agents RH par interco	1	2	2	3
Nbre de communes membres	9	13	18	30
Effectif moyen des communes (hors chef-lieu)	20	18	18	15
Nbre d'agent RH par commune	0.6	0.5	0.5	0.4

## 2.3 L'adaptation de nos services aux besoins de structures bientôt autonomes pour le quotidien mais demandeuses d'efficience

- Le CDG aura toujours les procédures statutaires distantes comme : les concours, bourse de l'emploi, instances médicales, commissions paritaires (moins de 350 agents), médecine professionnelle, mission d'inspection, partenariat retraite ...
- Ces services devront s'adapter à une exigence croissante en expertise et transparence (par exemple avancement des dossiers sur une plateforme partagée)
- Les services facultatifs devront réaffirmer leur intérêt qualitatif et financier : gain réel du contrat-groupe départemental, performance de l'externalisation de la paie, qualité du vivier de recrutement des missions temporaires, neutralité des consultants, conseil en mobilité...

## Le CDG et les intercos *Le débat*



### 1. Votre avis sur la situation actuelle :

- Le nombre et la diversité des accompagnements en cours
- L'émergence d'une douzaine de nouveaux services RH dans des collectivités dynamiques de 50 à 200 agents

### 2. Vos souhaits et orientations pour l'avenir :

- À moyen terme, les mutualisations rapprocheront les RH des intercos avec celles de leurs communes membres
- Quels services d'appui RH en proximité ? À l'échelon départemental ? À l'échelon régional ? (*principe de subsidiarité*)

www.cdg35.fr

*Jean-Michel PAVIOT rappelle que le CDG 35 a toujours accompagné les intercommunalités lors des mouvements ou fusions.*

*Laurent ZAM souligne que notre établissement a été l'un des acteurs de la structuration des EPCI, en particulier ceux qui ne s'appuient pas sur une ville centre. Il apporte des explications sur l'état des lieux des EPCI en 2015 et 2017.*

*Jean-Pierre HARDY souligne que Fougères Communauté va passer de 18 à 33 communes et qu'une mission du CDG est actuellement en cours sur le régime indemnitaire et la nouvelle organisation. Il s'agit également d'accompagner réglementairement la communauté dans certaines situations individuelles des agents. Il rappelle l'importance de l'expertise apportée par le CDG.*

*Laurent ZAM précise que nombre de bouleversements ont eu lieu en même temps : contours des intercos, régime indemnitaire... et que les services du CDG ont été fortement sollicités (conseil et développement, statuts-rémunération). Il rappelle, s'agissant du régime indemnitaire, qu'une harmonisation doit être réalisée au préalable et que certaines organisations syndicales regrettent de ne pas être assez associées aux réflexions et démarches.*

*L'accroissement des villes centres et des services communautaires est constaté. Monsieur le Président insiste sur la typologie des EPCI bretons en 2017 et le fait que 2/3 des habitants résideront alors dans une communauté d'agglomération ou une métropole, d'où la nécessité, pour le CDG 35, de réaffirmer sa capacité à être présent sur la thématique RH pour toutes les collectivités, quelle que soit leur taille. Il rappelle le calendrier très serré et les difficultés dans le transfert de compétences. Joseph DURAND souligne le problème de la distance et s'interroge sur les économies réalisées. Monsieur le Président BERNARD et Grégoire LE BLOND indiquent que ces dernières ne pourront être constatées que sur du moyen ou long terme.*

*Monsieur Bernard PIEDVACHE fait part de sa surprise quant à la rapidité des changements. À son sens, un travail doit être mené sur les différences d'organisation entre les intercommunalités et les communes (rémunérations, avantages...). Il souligne également la nécessité d'un regard externe et neutre en matière de RH que peut apporter le CDG. Monsieur le Président BERNARD rejoint l'avis de Monsieur PIEDVACHE quant au besoin de neutralité qu'incarne le CDG.*

*Marie-Christine MORICE rappelle que les petites communes font plutôt du social et qu'il s'agit souvent d'emplois de proximité répondant à des besoins localisés. Laurent ZAM précise qu'il convient de conserver les remplacements de proximité.*

*Madame Marie-Hélène DAUCÉ estime qu'il est important de tenir compte de la cohérence du territoire sinon une mutualisation paraît difficile à mettre en œuvre.*

*Jean-Jacques BERNARD précise que, au quotidien, les habitants prennent en considération la notion de temps plutôt que de distance.*

*Laurent ZAM souligne l'importance de rappeler l'intérêt du CDG 35 de par sa neutralité, son expertise et sa qualité. Il interpelle les administrateurs sur les tarifs des missions facultatives que les collectivités trouvent parfois chers alors, qu'en fait, il convient de communiquer sur l'équilibre économique des missions facultatives et sur leur attractivité par rapport aux propositions du secteur privé ou aux initiatives locales.*

*Christine LE FUR tient à signaler que sa collectivité fait appel à l'activité Missions Temporaires et que les prestations du CDG sont de qualité. Monsieur le Président BERNARD indique que les agents de ce service sont formés sur les métiers territoriaux.*

*Une discussion s'engage entre les administrateurs sur la réorganisation des services municipaux et l'exercice de certaines missions n'apportant aucune plus-value à la collectivité (exemple : paie...).*

*La comparaison avec la gestion des services d'incendie et de secours est proposée : même si l'implantation locale des casernes fait l'objet de rationalisation avec l'entente des communes concernées, aucune interco n'imagine démembrer le SDIS pour mutualiser certaines fonctions de sécurité à l'échelle d'un pays ou d'une agglomération.*

*En matière RH, il serait illusoire de recréer un échelon entre les mairies et l'établissement départemental que nous constituons. Les CDG eux-mêmes se regroupent pour optimiser certaines expertises.*

*Grégoire LE BLOND précise que le CDG dispose de nombreux atouts : il s'agit d'une sphère géographique départementale dotée d'une expertise ; la notion de tiers de confiance et son rôle de conseil sont également des facteurs très importants. Il fait part, à titre d'exemple, des économies qu'ont pu réaliser les collectivités en adhérant au contrat d'assurance des risques statutaires négocié par le CDG 35. Il pense que certaines intercos vont souhaiter accomplir certaines compétences en matière de RH.*

*Se pose la question de la vision des nouveaux élus après le renouvellement électoral de 2020.*

**Les membres du Conseil d'Administration s'accordent à faire passer un message auprès des élus rappelant la notion de « tiers de confiance » du Centre de Gestion dans le département ainsi que son expertise et son rôle auprès des collectivités et établissements..**

# MISSION D'AUDIT ET DE CONSEIL SUR LA COOPÉRATION INFORMATIQUE GO + : données principales et orientations sur les scénarios proposés

Monsieur le Président BERNARD informe les membres du Conseil d'Administration que les Présidents des 9 CDG partenaires de la Coopération Informatique GO + ont décidé, le 5 février dernier, de mener une étude d'audit et de conseils sur le devenir de cette coopération.

Après consultation, 3 cabinets ont été missionnés depuis avril pour répondre à 3 questions de départ :

- ♦ Le Système d'informations et les applications de GO + sont-ils conformes aux besoins et attentes des CDG ?
- ♦ Quel est le bon modèle économique et quelles sont les conséquences fiscales d'une telle activité ?
- ♦ Quelle serait la structure juridique la plus adaptée et l'organisation la plus efficiente pour permettre la pérennité et le développement de ce projet informatique ?

Un rapport provisoire a été présenté aux membres de la coopération le 22 juin.

## 1. AUDIT PROVISOIRE : données principales

---

Concernant le diagnostic, il apparait au niveau technique que :

- ♦ Les choix technologiques sont adaptés aux possibilités actuelles et qu'il y a un respect des cahiers des charges initiaux sur les applications. Néanmoins, les besoins ont évolué depuis 10 ans. Ainsi, 3 niveaux de développements complémentaires sont évalués : 200 K€ pour l'obligatoire, 250 K€ pour le nécessaire, 160 K€ pour l'optimal.
- ♦ Le déploiement partiel des applications est lié à des fonctionnalités en attente, à des paramétrages locaux non aboutis, à des développements très récents pour Carrières et aux choix des CDG d'aller vers d'autres applications.
- ♦ Une conduite stratégique du projet incomplète dans le passé et à améliorer sur la lisibilité temporelle et financière. De même, l'implication des CDG utilisateurs est à réinterroger et, probablement, à accompagner par un renforcement de l'assistance au déploiement.

Concernant les aspects financiers, plusieurs montants sont à prendre en compte :

- ♦ 6,6 millions d'euros de dépensés de 2007 à 2015 et financés quasi exclusivement par les CDG partenaires en fonction de leurs choix d'applications.
- ♦ L'Actif comptable est de 2,17 millions d'euros car il ne comprend que les dépenses d'investissement après amortissements.
- ♦ Il y a des risques liés aux contentieux en cours avec 2 CDG qui refusent d'honorer leurs dettes et des questions importantes sur l'assujettissement à la TVA.
- ♦ Il y a un besoin important d'adhérents aux applications pour stabiliser la participation des partenaires, voire la diminuer à terme. Il apparait que le produit phare est celui de la comptabilité analytique qui attire plus particulièrement les collectivités.

Sur l'aspect juridique, l'audit alerte sur :

- ♦ les risques d'assujettissement à la TVA liés, notamment, à la commercialisation d'applications auprès de collectivités ;
- ♦ la position fragile du CDG 35 comme centre délégué qui ne peut gouverner que sous le mode conventionnel actuellement avec les limites des accords dans le temps ;
- ♦ l'incapacité à appliquer les conventions au niveau de la gouvernance du fait de la spécificité de ce projet.

## 2. ORIENTATIONS SUR LES SCÉNARIOS PROPOSÉS

---

À la lumière de ces informations, différents scénarios sont actuellement en débat :

### ♦ **Scénario 1 : la liquidation sans reprise**

Les CDG décident d'arrêter la Coopération GO + et de mettre un terme aux conventions actuelles. Dans ce cas, il faudrait arrêter les comptes et s'accorder sur une convention de liquidation pour se partager l'actif et le passif, les droits de propriété et la prise en charge financière des 11 agents actuellement employés par GO +. Il y aurait également une période transitoire pour que certains CDG aient le temps nécessaire pour se munir d'autres applications et assurer le transfert de données. Les CDG qui souhaiteraient continuer à exploiter certains logiciels devraient créer une nouvelle alliance pour travailler avec un nouveau prestataire susceptible d'assurer une maintenance d'un certain niveau dans un premier temps.

Dans cette hypothèse, le CDG 35 est concerné pour lui-même sur la continuité de l'usage des applications Comptabilité Analytique, Missions Temporaires et Instances Paritaires pour le Comité Médical. Il est également concerné par les collectivités d'Ille-et-Vilaine qui adhèrent à la comptabilité analytique. Au niveau humain, il aurait la responsabilité de la négociation avec les 11 agents pour faciliter leur reclassement.

### ♦ **Scénario 2 : le GIP informatique national intégrant toutes les applications de GO +**

Depuis quelques mois, les CDG, à travers la FNCDG, travaillent sur un projet de GIP à vocation informatique qui pourrait englober l'ensemble des coopérations existantes qui le souhaitent et, notamment, Alliance Informatique, Emploi Territorial et GO +. Ce GIP aurait pour mission principale de mettre en œuvre un schéma directeur des systèmes d'information des CDG.

Les coopérations informatiques existantes seraient dissoutes et chaque CDG ferait le choix d'adhérer au GIP et à nouveau ... ou pas ... aux différentes applications suivies dans le cadre de budgets annexes. En cas de non renouvellement de l'adhésion de certains CDG à certaines applications, des conventions seraient à passer pour le paiement du ticket de sortie et les droits de propriété. La question du mode de calcul du ticket de sortie serait reposée car le cabinet a indiqué que les précédents sont sous-évalués au regard des investissements engagés.

Le GIP recruterait un coordonnateur qui s'appuierait sur les ressources existantes des CDG et des coopérations pour assurer la continuité des applications transférées. Les agents des coopérations seraient ainsi mis à disposition et il faudrait définir les modalités de travail à distance.

La FNCDG porte ce projet de GIP et doit travailler avec les 3 coopérations pour constituer le dossier qui sera défendu devant la Ministre, seule habilitée à lui donner une réalité juridique.

▶ **Scénario 3 : le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) : complémentaire au GIP pour la seule application comptabilité analytique**

Dans le cadre de la négociation sur le GIP, il se peut que l'application comptabilité analytique ne soit pas reprise du fait de l'incapacité juridique du GIP à proposer ce produit, en dehors du socle de compétences des CDG, de surcroît à des collectivités, et de la nécessité d'assujettir à la TVA sa gestion.

Dans cette hypothèse, il faudrait créer, en complément du GIP, un Syndicat Mixte Ouvert pour continuer à développer et proposer cette application aux CDG et aux collectivités. Il faudrait également une convention entre le GIP et le SMO pour l'exploitation du système d'information commun à toutes les applications.

▶ **Scénario 4 : le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) : alternative au GIP pour toutes les applications**

En cas d'échec du projet de GIP ou des négociations pour les transferts des applications, il faudrait alors se retourner vers une structure plus solide que les conventions actuelles et le Syndicat Mixte Ouvert serait à étudier.

Dans cette hypothèse, la question de l'adhésion généralisée pour les CDG uniquement pourrait être posée pour faciliter le financement d'applications peu utilisées actuellement comme Carrières.

▶ **Scénario 5 : statut quo « évolutif » : alternatif au GIP et au SMO**

En cas d'échec du GIP et du Syndicat Mixte Ouvert, il faudrait *a minima* améliorer la situation conventionnelle actuelle pour faciliter la pérennité et la gestion des contentieux potentiels.

Il s'agirait de reprendre les propositions sur la généralisation de l'adhésion, sur l'évaluation des tickets de sortie, sur les modalités de la gouvernance ainsi que sur les modalités d'accompagnement au déploiement des applications pour fonder un nouveau pacte de coopération. Celui-ci nécessiterait de nouvelles délibérations des CDG.

▶ **Scénario 6 : cession à un ou des éditeurs : alternative à la maîtrise d'ouvrage par les CDG**

Il faudrait démarcher des éditeurs potentiels pour connaître les conditions de cession. Il se pourrait que l'acheteur demande un financement pour garantir la maintenance des applications au-delà des coûts habituels d'adhésion. La question du reclassement des 11 agents de GO + serait posée et celle de sa prise en charge financière notamment.

# MISSION D'AUDIT ET DE CONSEIL SUR LA COOPÉRATION GO +

Bureau du CDG 35  
13 septembre 2016

Données principales de l'audit provisoire et  
Orientations sur les scénarios proposés

1

## Introduction

- Mission d'études décidée le 5 février dernier
- Mars - avril : consultation et négociations
- Réunion de lancement : 27 avril
- Une mission d'AMO pour faciliter la réalisation et un travail collégial et participatif
- 3 questions de départ :
  - Conformité du Système d'Information et des applications de GO + aux besoins et attentes des CDG ?
  - Les modes de financement et conséquences fiscales ?
  - Quelle structure et organisation adaptée pour porter ce projet ?

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

2

## Introduction

- 4 étapes pour réaliser cette étude :
  - 27 avril - 21 juin : une étape technique de recensement des données et d'élaboration de scénarios
  - 22 juin : une étape de présentation synthétique et d'orientations par les élus pour poursuivre la mission
    - **Avant le 15 septembre : orientations des Bureaux des CDG sur les scénarios**
  - 23 juin - 26 septembre : approfondissement technique des scénarios
  - 4 octobre : orientation des élus sur l'avenir de GO +

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

3

## Données principales des rapports provisoires

### • Technique

- Choix technologiques adaptés et respect cahiers des charges initiaux mais des compléments à apporter
- Déploiements partiels des applications liés à des fonctionnalités en attente (IPS, MTP), des paramétrages locaux non aboutis, le développement de Carrières récent et aux choix des CDG (compta analytique)
- Une conduite stratégique du projet incomplète dans le passé et à améliorer sur la lisibilité temporelle et financière, sur l'implication des CDG utilisateurs et le renforcement de l'accompagnement au déploiement : cf plan d'amélioration GO+ en annexe
- 3 niveaux de développement évalués: obligatoire (200 K€), nécessaire (250 K€), optimal (160 K€) : 610 K€

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

4

## Données principales des rapports provisoires

### • Financier et Fiscal

- Coût global 2007-2015 : 6,6 M€ (3,6 M€ en investissement)
- Coût ressenti de réécriture : 1,5 M€ (en débat en cas de cession)
- Valeur Nette Comptable fin 2015 : 1,96 M€
- Actif et Passif à répartir : 2,17 M€
- Risques contentieux CDG 27 et 50 : 118 000 €
- Risques FCTVA et TVA : 678 000 € (hors pénalités), soit 1 M€ avec les pénalités
- TVA sur les participations (jusqu'en 2021) : + 1 000 000 €

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

5

## Données principales des rapports provisoires

### • Financier et Fiscal

- Problématique amortissements confirmée et demander des dérogations sur durée et reprise autofinancement
- Les simulations prospectives actualisées avec orthodoxie réglementaire sur l'équilibre en fonctionnement (et pas l'équilibre global) si budget indépendant et besoin d'adhérents complémentaires pour stabiliser les participations.
- Hypothèses nouvelles pour une généralisation de l'adhésion à toutes les applications même si moins prioritaire comme scénario
- Proposition pour réévaluer les tickets de sortie en prenant en compte le solde de l'amortissement de l'actif et pas celui de la dette : enjeu en cas de nouveaux départs
- Assujettissement TVA conseillé (confirmation réponses rescrit fiscal)

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

6

## Données principales des rapports provisoires

### • Juridique

- La commercialisation de la compta analytique à des collectivités serait inévitablement soumise aux règles de la commande publique et de la TVA
- Risque de soumission au droit de la concurrence pour les CDG adhérents (non partenaires) également
- Questions sur le prix et la décision de non application de l'assujettissement à la TVA recommandé par les fiscaux
- Les applications protégées par le droit d'auteur par défaut mais pas d'entité juridique de la coopération
- Une position juridique fragile du centre délégué ...
- ... mais une responsabilité assumée par tous les partenaires (Commission d'orientation, Bureau, COPIL)
- Des contentieux en cours : jugement en 2017

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

7

## Données principales des rapports provisoires

### • Juridique

#### • Propositions prioritaires d'évolutions juridiques :

- Muter vers une structure ad hoc :
  - Le GIP national privilégié
  - Le Syndicat Mixte ouvert possible
- Négocier les conditions de ce transfert :
  - Valorisation de l'Actif et du Passif par CDG
  - Transfert des contrats de développement et d'hébergement
  - Droits de propriété des applications à sécuriser
  - Nouvel engagement de chaque CDG pour chaque application ... ou ticket de sortie à négocier
  - Gestion des RH des 11 agents à GO + : Mises à disposition ? Reclassement ? Surnombre ? Nouveaux contrats ? Licenciements ?

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

8

## LES DIFFÉRENTS SCÉNARII ET FEUILLES DE ROUTE

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

9

## Les scénarii étudiés non retenus

- L'association
- La Société d' Economie Mixte
- La Société Publique Locale
- Le Groupement d'Intérêt Economique
- La Société Coopérative d'Intérêt Collectif
- Le Syndicat Mixte fermé

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

10

## Scénario 1 : la liquidation sans reprise

	Conséquences	Coûts induits	Méthode
<b>Juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Arrêt de la convention actuelle :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Dénonciation des contrats</li> <li>Un accord contractuel pour le partage de l'actif et du passif</li> <li>Liquidation des charges résiduelles pour chaque CDG</li> </ul> </li> <li>Nouvelle structure porteuse de la Tierce Maintenance Applicative (TMA) pour les CDG qui souhaitent conserver des applications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indemnités de résiliation des contrats de développement : 21,7 M€ soit 65 passif</li> <li>118 K€ de contentieux</li> <li>TMA : de 400 K€ à 700 K€ annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se fixer un calendrier réaliste : avant fin 2016</li> <li>Négocier les conditions de la liquidation - délibérations des 9 CDG partenaires</li> <li>Négocier la poursuite ou pas de la comptabilité analytique avec les collectivités adhérentes</li> </ul>
<b>Financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des opérations financières multiples entre les CDG pour apurer les comptes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mission complémentaire cabinet financier</li> <li>Coûts liés à la substitution des applications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Se faire accompagner du cabinet financier pour les simulations sur le partage de l'actif et du passif</li> <li>Se faire aider de la Trésorerie pour les opérations comptables</li> </ul>
<b>Fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Paiement de la TVA auprès des éditeurs et des prestataires TMA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de redressement TVA sur 4 ans possible</li> </ul>	
<b>Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remplacement des applications GO+ par d'autres applications au sein des CDG ou TMA</li> <li>Si possible techniquement proposition de TMA pour des collectivités adhérentes à la comptabilité analytique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût d'achat et de maintenance des nouvelles applications</li> <li>Ou</li> <li>Coût d'une TMA en phase transitoire ou pour faire perdurer des applications : de 400 K€ à 700 K€ annuel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gérer la transition technique et organisationnelle</li> </ul>
<b>Humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Informations aux agents et aux instances consultatives</li> <li>Négocier les départs, les reclassements, les surnombre, les licenciements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indemnités licenciement : 47 000 €</li> <li>Surnombre : 178 000 €/an</li> <li>Indemnités départ : 332 000 €</li> <li>Reclassements : 0 €</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Négocier avec les 11 agents et les CDG partenaires</li> <li>Période de recherche de reclassement</li> <li>Période de prise en charge</li> </ul>

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

11

## Scénario 2 : le GIP informatique national intégrant toutes les applications de GO+

	Conséquences	Coûts induits	Méthode
<b>Juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une structure ad hoc nationale pour les CDG reconnue par le ministère : sécurité juridique</li> <li>Enjeu sur le rôle des collectivités adhérentes à la comptabilité analytique dans ce GIP</li> <li>Ré-interrogation de chaque CDG de GO+ sur son adhésion à telle ou telle application gérée par le GIP avec évaluation ticket de sortie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Neutralité des transferts des applications au GIP donc données précises sur la liquidation</li> <li>Participation aux travaux de montage du dossier de GIP porté par le FNCDG avec l'aide du cabinet d'avocats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Négociations pour finaliser le dossier GIP pour fin septembre</li> <li>Décision ministérielle fin 2016 ?</li> <li>Si non échec de ce scénario ?</li> <li>Diagnostic SDSI fin novembre et scénarios cibles SDSI fin janvier 2017</li> </ul>
<b>Financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un transfert des biens à valoriser sans partager les dettes</li> <li>Une mise à disposition des RH à valoriser</li> <li>Des participations obligatoires des adhérents au socle commun</li> <li>Pas d'adhésion généralisée donc financement de chaque application uniquement par les adhérents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participation obligatoire au budget principal du GIP pour le SDSI notamment et le nouveau poste de coordonnateur</li> <li>Participations des CDG en évolution en fonction des adhésions aux applications proposées par le GIP et des négociations sur les tickets de sortie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des budgets annexes par application avec le cabinet financier</li> <li>Avoir un budget annexé pour le socle commun du Si de GO+</li> </ul>
<b>Fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assujettissement à TVA à étudier par le FNCDG pour toutes ou quelques applications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque de redressement TVA possible sur 4 ans</li> <li>TVA sur les participations ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Croiser les analyses des cabinets des coopérations et de celui de la FNCDG sur la question de la TVA</li> </ul>
<b>Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transfert total de propriété des applications</li> <li>Délégation du développement et de la maintenance auprès des ressources existantes dans les CDG et coopérations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir les moyens du développement et de la maintenance de chaque application : cf plan d'amélioration GO+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Négocier avec le GIP en fonction des résultats du SDSI</li> </ul>
<b>Humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à disposition des agents titulaires et nouveaux contrats si accord des agents</li> <li>Ou surnombre et reclassement pour titulaires et licenciements pour contractuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indemnités licenciement : 47 000 €</li> <li>Indemnités départ : 332 000 €</li> <li>Surnombre : 178 000 €/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Négocier avec les 11 agents concernés et le GIP et les CDG partenaires</li> </ul>

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

12

### Scénario 3: le syndicat mixte ouvert - SMO complémentaire au GIP pour la seule application compta analytique (car assujettissement TVA et hors compétences GIP)

	Conséquences	Coûts induits	Méthode
<b>Juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La gouvernance partagée avec les collectivités sur la comptabilité analytique</li> <li>- Des délibérations des CA des CDG et des collectivités pour adhérer au SMO et au GIP</li> <li>- Un accord du Préfet ou intégrer un SMO informatique existant type celui du Finistère</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission complémentaire cabinet d'avocats pour rédaction statuts SMO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se fixer un calendrier en fonction résultat GIP</li> <li>- Négocier avec les collectivités adhérentes à la comptabilité analytique</li> <li>- Négocier éventuellement avec un SMO existant</li> </ul>
<b>Financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un transfert des biens à valoriser pour l'application avec un prorata sur le système d'information commun</li> <li>- Un transfert agent AMO compta analytique et MAO des RH informatiques à valoriser</li> <li>- Des participations obligatoires des adhérents</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Équilibre économique recherché entre les coûts de maintenance et de déploiement et les recettes des adhésions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des hypothèses de valorisation pour l'application Compta ana et un prorata du SI avec le cabinet financier</li> </ul>
<b>Fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assujettissement probable à la TVA sur cette seule application comptabilité analytique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de redressement TVA possible sur 4 ans</li> <li>- TVA sur les participations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Simulations sur le budget et les tarifs avec le cabinet financier en fonction des adhésions et tickets de sortie et en intégrant la TVA</li> </ul>
<b>Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de propriété de l'application Compta ana au SMO et convention d'utilisation du SI entre SMO et GIP nécessaire au bon fonctionnement de la compta ana</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cf. plan d'amélioration GO+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaborer les conventions ad hoc entre GIP et SMO pour le bon fonctionnement de compta ana avec le cabinet d'avocats</li> </ul>
<b>Humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert ou mise à disposition de un ou quelques agents titulaires au SMO et nouveaux contrats éventuelle au SMO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À évaluer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Négocier plus particulièrement avec l'agent AMO pour la compta analytique</li> </ul>

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

13

### Scénario 4: le syndicat mixte ouvert - SMO alternative au GIP pour toutes les applications

	Conséquences	Coûts induits	Méthode
<b>Juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une structure ad hoc pour la gouvernance partagée entre CDG, en particulier avec les collectivités sur la comptabilité analytique</li> <li>- Des délibérations des CA des CDG et des collectivités pour adhérer aux applications au SMO</li> <li>- Un accord du Préfet à obtenir</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission complémentaire cabinet d'avocats pour rédaction statuts SMO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attendre résultat sur le GIP</li> <li>- Négocier avec les collectivités la participation au SMO</li> <li>- Préparer un dossier pour le Préfet avec l'aide du cabinet d'avocats</li> </ul>
<b>Financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des opérations comptables de liquidation du budget annexe et de réintégration de l'actif et du passif dans le budget du SMO</li> <li>- Reflexion relancée sur la généralisation de l'adhésion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participations des CDG en évolution en fonction des adhésions aux applications du SMO et des négociations sur les tickets de sortie</li> <li>- Renforcement des moyens pour AMO au déploiement des applications</li> <li>- Moyens sur la partie développement des adhésions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire des simulations avec le cabinet financier en fonction des souhaits d'adhésions au SMO</li> <li>- Se faire aider de la Trésorerie pour les opérations comptables</li> </ul>
<b>Fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reflexion sur l'assujettissement à TVA, partiel ou total</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de redressement TVA possible sur 4 ans</li> <li>- TVA sur les participations?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Simulations sur le budget et les tarifs avec le cabinet financier en fonction des adhésions et tickets de sortie et en intégrant la TVA</li> </ul>
<b>Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de propriété des applications vers le SMO</li> <li>- Transfert des contrats d'hébergement et de développement vers le SMO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cf. plan d'amélioration GO+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une convention de transfert entre le CDG coordonnateur et le SMO avec l'aide du cabinet d'avocats</li> </ul>
<b>Humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert ou mise à disposition des agents titulaires et nouveaux contrats</li> <li>- Renforcement sur la partie développement des adhésions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des coûts d'administration de ce SMO soit par un agent, soit par mise à disposition de ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Négocier avec les 11 agents de GO+ et les CDG partenaires</li> </ul>

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

14

### Scénario 5: statu quo « évolutif » : alternatif au GIP et au SMO

	Conséquences	Coûts induits	Méthode
<b>Juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision de la convention actuelle sur les règles de décision sur la sécurisation des règles de sortie et de liquidation</li> <li>- Des délibérations des CA des CDG et des collectivités pour adhérer aux nouvelles conventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission cabinet d'avocats pour sécuriser ces évolutions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Missionner le COPIL pour proposer, avec l'aide du cabinet d'avocats, une nouvelle convention avant fin 2016 pour sécuriser davantage</li> </ul>
<b>Financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérenniser la généralisation adhésion</li> <li>- Révision des tickets de sortie pour les appliquer aux nouvelles demandes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participations des CDG en évolution en fonction des adhésions aux nouvelles conventions et des négociations sur les tickets de sortie</li> <li>- Renforcement sur la partie AMO pour déploiement des applications</li> <li>- Renforcement moyens pour les adhésions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formaliser des outils de communication pour faire adhérer</li> <li>- Définir les missions ANO nécessaires pour le déploiement</li> </ul>
<b>Fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision sur assujettissement TVA total ou partiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de redressement TVA possible sur 4 ans</li> <li>- TVA sur les participations?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Simulations sur le budget et les tarifs avec le cabinet financier en fonction des adhésions et tickets de sortie et en intégrant la TVA</li> </ul>
<b>Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision de la gestion des priorités de développement des évolutions pour finaliser les applications</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- cf. plan d'amélioration GO+</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des ressources internes des CDG à (re) mobiliser</li> <li>- Suivi plus précis par le COPIL des évolutions techniques</li> </ul>
<b>Humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fragilité persistante pouvant entraîner des départs d'agents</li> <li>- Renforcement sur la partie développement des adhésions et direction stratégique du projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement sur la partie développement (nouveaux usagers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le COPIL dans sa dimension stratégique et implication des décideurs au Bureau et à la Commission orientation</li> <li>- Visio-conférence pour certains COPIL plus fréquents</li> </ul>

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

15

## Scénario 6: cession à un ou des éditeurs: alternative à la maîtrise d'ouvrage par les CDG

	Conséquences	Coûts induits	Méthode
<b>Juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Négocier avec un éditeur ou plusieurs éditeurs selon les applications</li> <li>- Fin de la gouvernance sur l'adaptation des applications aux spécificités des CDG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des coûts de démarchage pour séduire un ou des éditeurs</li> <li>- Un prestataire spécialiste des cessions ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un calendrier de négociations avec les éditeurs à fixer en fonction résultats GIP et SMO</li> </ul>
<b>Financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de la charge financière des amortissement (2 M€)</li> <li>- Un coût unique de cession mais des coûts potentiels de participations aux développements par les tarifs des éditeurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts d'achat et de maintenance de nouvelles applications</li> <li>- COI cotés pour demander aux éditeurs le maintien et le développement des ex-applications GO +</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Négocier un accord sur 3 ans pour le maintien des applications</li> <li>- Se faire aider de la Trésorerie pour les opérations de cession</li> </ul>
<b>Fiscal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paiement de la TVA par les CDG et les collectivités auprès des éditeurs privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien du risque de redressement TVA sur le passé</li> <li>- Pas de risque TVA pour l'avenir</li> </ul>	
<b>Technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transfert de propriété des applications total ou partiel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Si partiel, coût d'achat et de maintenance des nouvelles applications et/ou TMA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actes de cessions à préparer avec le cabinet d'avocats</li> </ul>
<b>Humain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande de disponibilité des agents titulaires et nouveaux contrats pour les titulaires et contractuels qui rejoignent le ou les éditeurs</li> <li>- Surnombre ou reclassement pour les tribunaux qui refusent d'aller chez les éditeurs. Licenciements pour les contractuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Indemnités licenciement: 47 000 €</li> <li>- Indemnités départ: 332 000 €</li> <li>- Surnombre: 178 000 €/an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Négociation avec les 11 agents, le ou les éditeurs et les CDG partenaires</li> </ul>

Bureau du CDG 35 - 13 septembre 2016

16

Monsieur le Président BERNARD rappelle la complexité de ce dossier. Il souligne l'investissement du Directeur et de l'équipe de direction.

Est évoquée la possible création d'un GIP informatique national intégrant toutes les applications de GO +. Dans cette hypothèse, il sera nécessaire pour chaque CDG de prendre une délibération de principe d'adhésion à ce GIP national.

En cas de non création d'un GIP, il convient d'examiner d'autres scénarios (exemple : SMO).

Louis LE COZ rappelle qu'aucun logiciel adapté aux CDG n'existaient sur le marché, d'où la nécessité de créer ses propres outils. Il indique que les outils de la Coopération GO + sont d'excellents produits.

Grégoire LE BLOND souligne l'importance d'une évolution concertée sur cet important dossier. En effet, un groupement national des CDG en matière d'informatique apparaît la plus adaptée.

Jean-Jacques BERNARD précise qu'il n'existe pas de solution idéale. À son sens, le GIP national paraît la solution la mieux adaptée mais sa mise en place relève d'une décision interministérielle. Il tient à souligner l'impact que pourrait avoir une liquidation de la coopération sur le CDG 35, notamment dans la gestion des ressources humaines. Monsieur le Trésorier Principal précise qu'en cas de liquidation, il conviendrait de réintégrer le budget annexe « Coopération Informatique GO + » au budget principal.

Chacune des options est examinée par les membres du Conseil d'Administration.

Patrick MANCEAU estime que le scénario 1 serait à éliminer au vu des conséquences. Il opte pour le scénario 2 si un GIP national est créé.

Il est précisé que ce dossier avance bien et que l'on espère une issue positive.

En réponse à Madame MÉHAIGNERIE, il est précisé qu'un référent a été nommé au niveau de la DGCL pour faire le lien sur ce dossier entre les ministères et la FNCDG pour le projet de GIP.

Jean-Jacques BERNARD précise que la majorité des CDG présents au sein du Conseil d'Administration des CDG privilégie la création d'un GIP.

Il souligne que Madame Aude de la VERGNE a précisé, par mail, être favorable au scénario n° 1.

Monsieur le Président BERNARD rappelle qu'il avait été décidé de réduire le nombre de produits à développer. Madame MORICE estime qu'il s'agissait d'une bonne décision et que, à son sens, il était important que les logiciels en cours ne puissent être attaquables sur le plan concurrentiel.

Le Président informe les administrateurs que ce dossier sera soumis lors d'un prochain Conseil pour délibérer sur l'adhésion du CDG 35 au GIP Informatique national.

**Les membres du Conseil d'Administration**, après avoir pris connaissance des différentes options possibles, à l'unanimité, par vote à main levée,

**RETIENNENT, PAR ORDRE DE PRÉFÉRENCE, LES TROIS SCÉNARIOS SUIVANTS :**

- ♦ **Scénario 2 : « GIP informatique national intégrant toutes les applications de GO + » ;**
- ♦ **Scénario 3 : « SMO complémentaire au GIP pour la seule application Comptabilité Analytique » ;**
- ♦ **Scénario 4 : « SMO alternative au GIP pour toutes les applications ».**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	16
• Nombre de pouvoirs :	10
• Nombre de suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

# LES DOSSIERS EN COURS

## 1. COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : désignation des représentants

Monsieur le Président BERNARD précise aux membres du Conseil d'Administration que, conformément à l'article 22 de l'ancien Code des Marchés Publics, la composition de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) du CDG 35 a été fixée, par délibération n° 14-58 en date du 8 juillet 2014, à deux membres titulaires et 2 membres suppléants, en plus du Président.

L'article L1414-2 du CGCT résultant de l'article 101 de l'ordonnance 2015-899 relative aux marchés publics prévoit que, pour les marchés d'une valeur estimée supérieure aux seuils européens (209 000 € HT), la CAO soit composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT.

Or, cet article ne laisse plus la possibilité aux établissements publics d'avoir une CAO à 3 membres et les CDG doivent donc nommer une CAO à 5 membres, plus le Président.

Les membres du Conseil d'Administration, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret et après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

### ADOPTENT

- ♦ la nouvelle composition de la Commission d'Appel d'Offres (Président du CDG + 5 membres titulaires + 5 membres suppléants) :

#### TITULAIRES

- Jean-Jacques BERNARD, Président  
Maire de Thorigné-Fouillard
- Louis LE COZ  
Adjoint au Maire de Redon
- Patrick LAHAYE  
Adjoint au Maire de La Bouëxière
- Grégoire LE BLOND  
Maire de Chantepie
- Évelyne SIMON-GLORY  
Maire de Plesder
- Alain LAUNAY  
Maire de Pleurtuit

#### SUPPLÉANTS

- Marie-Christine MORICE  
Maire d'Étrelles
- Christine LE FUR  
Adjointe au Maire de Montauban-de-Bretagne
- Joseph MARÉCHAL  
Adjoint au Maire de Le Pertre
- Joseph DURAND  
Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort
- Chantal PÉTARD-VOISIN  
Adjointe au Maire de Le Rheu

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	16
• Nombre de pouvoirs :	10
• Nombre de suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 2. CONTENTIEUX ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE : autorisation d'ester en justice

---

Monsieur le Président BERNARD précise aux membres du Conseil d'Administration que, dans le cadre de la mesure de protection fonctionnelle accordée à Madame Sandrine BOULY, agent du CDG 35 (*délibération n° 14-65 du 8 juillet 2014*), l'établissement a été amené à avancer différents frais liés, notamment, aux procédures administratives et judiciaires en cours.

M<sup>me</sup> BOULY ayant initié une procédure civile, afin qu'un expert soit désigné, il est nécessaire que le CDG 35 s'associe à la plaignante pour se voir rembourser les frais avancés. L'ordonnance à intervenir serait en effet déclarée commune et opposable.

De ce fait, une nouvelle autorisation d'ester en justice doit être accordée au Président.

**En conséquence, les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

### DÉCIDENT

- ♦ de donner délégation à Monsieur le Président pour représenter le CDG 35 en *justice* (*article 28 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 stipulant que le Président représente l'institution en justice*) dans la procédure judiciaire en cours entre un agent et un ancien agent du CDG 35 ;
- ♦ de retenir dans cette procédure le cabinet d'avocats COUDRAY, sis 1 rue Raoul Ponchon à RENNES ;
- ♦ de prévoir au budget de l'exercice et des suivants les dépenses liées à ce contentieux.

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	16
• Nombre de pouvoirs :	10
• Nombre de suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 3. ACTIVITÉ ACCESSOIRE POUR LA COOPÉRATION INFORMATIQUE GO + : adoption d'un tarif spécifique

---

Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, informe les membres du Conseil d'Administration que, depuis des années, en fonction des besoins ponctuels, la Coopération Informatique fait appel à des experts des CDG pour accompagner le développement des applications et des tarifs spécifiques sont votés en conséquence pour payer ces prestations.

Par délibération du 30 mars 2016, le Conseil d'Administration du CDG a autorisé la signature de marchés d'études sur le devenir de la Coopération Informatique GO +.

Au regard de la complexité du dossier, de l'importance des enjeux et du calendrier très resserré pour que le diagnostic et les propositions issues de ces études permettent aux élus des 9 CDG partenaires de définir une stratégie, les membres de la coopération ont demandé, en avril 2016, à une experte du CDG 60 d'assurer une mission d'assistance pour coordonner les 3 cabinets retenus.

Les crédits ont été prévus au budget annexe de la Coopération Informatique GO + mais il est nécessaire de voter le tarif spécifique, d'un montant de 57 € de l'heure, pour permettre le paiement de cette mission au CDG 60 mais également de faire appel éventuellement à d'autres intervenants ponctuels en 2016.

**Les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

**ADOPTENT**

- ♦ **le tarif décidé par la Coopération Informatique GO + pour ses intervenants ponctuels, à hauteur de 57 € de l'heure, au titre de l'année 2016.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	16
• Nombre de pouvoirs :	10
• Nombre de suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 4. COMMISSION AD HOC HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU CDG 35 : composition

Monsieur Grégoire LE BLOND, Rapporteur, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération n° 15-88 en date du 26 novembre 2015, les membres du Conseil d'Administration ont adopté la composition de la Commission ad hoc d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail.

Cette composition étant incomplète, il convenait de désigner un titulaire représentant les EHPAD, un suppléant représentant le Syndicat National des Directeurs Généraux des Collectivités Territoriales (SNDGCT) ainsi que les six suppléants du collège employeurs.

▪ **Représentants du Personnel**

Syndicats	Noms des représentants	
<b>CFDT</b>	♦ Ludovic SIMON - commune d'Argentré-du-Plessis ( <i>membre du CT départemental</i> )	♦ Kristina GÉRARD - commune de Pleumeleuc ( <i>membre CT départemental</i> )
<b>CFTC</b>	♦ Janvier NGYONGIRA - commune de Plélan-le-Grand	♦ Erwan RIVIÈRE - commune de Lassy
<b>CGT</b>	♦ Rozella POUPART - commune de Bonnemain ( <i>membre du CT départemental</i> )	♦ Marie-France YRIS - commune de Plerguer ( <i>membre du CT départemental</i> )
<b>FO</b>	♦ Cécile CORBET - commune de Plerguer ( <i>membre du CT départemental</i> )	♦ Yvon SERRE - communauté de communes de Châteaugiron ( <i>membre du CT départemental</i> )
<b>SNDGCT</b>	♦ Pascale LE FLOCH-VANNIER - commune de Saint-Lunaire	♦ Garance LENOIR - commune de Gévezé ( <i>membre du CT départemental</i> )
<b>SUD</b>	♦ Éric ARRIBARD - communauté de communes d'Antrain ( <i>membre du CT départemental</i> )	♦ Nicolas PARENOSTRE - commune de Clayes ( <i>membre du CT départemental</i> )

▪ **Représentants des collectivités**

<b>Noms des représentants</b>	
♦ Grégoire LE BLOND : Vice-Président du CDG 35 délégué aux Conditions de Travail - Maire de Chantepie	♦ Christine LE FUR : Membre du Bureau du CDG 35 - Membre du Comité Technique départemental - Adjointe au Maire de Montauban-de-Bretagne
♦ Patrick LAHAYE : Vice-Président du CDG 35 délégué au Comité Technique départemental - Adjoint au Maire de La Bouëxière	♦ Evelyne SIMON-GLORY : Vice-Présidente du CDG 35 - Maire de Plesder
♦ Joseph MARÉCHAL : membre du Comité Technique départemental - Adjoint au Maire de Le Pertre	♦ Jean CARIO : Membre du Comité Technique départemental - Conseiller Municipal de Pipriac
♦ Yvane POCHON : membre du Comité Technique départemental - DGS de la communauté de communes de Saint-Méen-Montauban	♦ Joseph DURAND : Membre du Bureau du CDG 35 - Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort
♦ Jean-Michel PAVIOT : membre du Comité Technique départemental - Secrétaire Général du CDG 35	♦ Marie-Christine MORICE : Membre du Bureau du CDG 35 - Membre du Comité Technique départemental - Maire d'Étrelles
♦ Patrick LEPLÂTRE : directeur de l'EHPAD des Roseaux de l'Ille - Montreuil-sur-Ille	♦ Marie-Hélène DAUCÉ : Maire de Romillé

**Les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

**ADOPTENT**

♦ **la composition de la Commission ad hoc d'Hygiène, de Sécurité et de Conditions de Travail telle que précisée ci-dessus.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	16
• Nombre de pouvoirs :	10
• Nombre de suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## **5. MANDAT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT ET DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT : déplacement dans le département de la Sarthe**

Monsieur le Président BERNARD précise aux membres du Conseil d'Administration que la rencontre annuelle de l'Instance Stratégique et d'Orientation de la Coopération Concours Grand-Ouest se déroulera, pour l'année 2016, le 16 novembre dans la Sarthe. Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, et Monsieur Louis LE COZ, 1<sup>er</sup> Vice-Président, accompagnés de cadres de l'établissement, se rendront donc dans ce département.

En raison de la distance et de l'heure de convocation à 9 h 30, les participants se rendront sur place la veille (*le 15 novembre*).

En conséquence, **les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

#### AUTORISENT

- ♦ **par le biais d'un mandat spécial, Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, et Monsieur Louis LE COZ, 1<sup>er</sup> Vice-Président, à se rendre dans la Sarthe les 15 et 16 novembre 2016 afin de participer à la réunion de l'Instance Stratégique et d'Orientation de la Coopération Concours Grand-Ouest ;**
- ♦ **la prise en charge des frais afférents à ce mandat spécial (transport, hébergement, restauration) dans la limite maximum des frais réels engagés, sur présentation d'un état de frais.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	16
• Nombre de pouvoirs :	10
• Nombre de suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## 6. FORUM DES ÉLUS ET DE L'EMPLOI PUBLIC LOCAL : moyen de transport

---

Monsieur le Président BERNARD rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, par délibération n° 16-49 du 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Conseil d'Administration autorisait le Président à signer la convention relative à l'organisation du Forum des Élus et de l'Emploi Public Local, qui se tiendra le 13 décembre prochain à Brest. Pour mémoire, cet événement alliera ateliers et conférences et accueillera, en parallèle, le second carrefour régional des mobilités, en partenariat avec le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR).

À ce jour, le budget de l'opération est de l'ordre de 130 000 €, la participation des 4 CDG bretons et du CNFPT s'élève à 80 000 € (5 fois 16 000 €) et le reste est réparti entre des collectivités du Finistère pour 28 500 €, le SGAR pour 10 000 € et des partenaires privés à hauteur de 11 000 € (MNT, Harmonie Mutuelle...).

Les 5 institutions bretonnes se sont réparties l'organisation des différents ateliers, qui devraient porter sur les thèmes suivants :

- ♦ Le management ;
- ♦ La mutualisation ;
- ♦ L'intérim ;
- ♦ Le métier de DGS demain ;
- ♦ L'apprentissage ;
- ♦ Les risques psychosociaux ;
- ♦ Le dialogue social ;
- ♦ Le temps de travail.

Des représentants (*élus et cadres*) de chaque département seront mobilisés sur ces différents ateliers.

En matière de communication, une campagne d'affichage se déroulera dans le Finistère. Des contacts ont été pris pour un affichage sur Rennes et la réponse devrait être connue début novembre. Un partenariat avec Le Télégramme, Ouest-France et La Gazette des Communes, ainsi qu'une bande-annonce diffusée sur Tébéo font également partie du plan de communication. Enfin, une émission spéciale de 26 minutes sera enregistrée *in situ* et diffusée ensuite à dix reprises sur les trois chaînes locales (*Tébéo, Tébésud et TVR*).

Par ailleurs, il sera remis, le même jour, les prix du second trophée breton de la restauration territoriale. L'information auprès de l'ensemble des collectivités de Bretagne est partie fin août. Les équipes ont jusqu'au 30 septembre pour s'inscrire et les binômes retenus participeront à une épreuve pratique qui se déroulera dans les locaux du CFA de Quimper le 9 novembre. Ce même jour, sera organisée au CDG 29 une après-midi d'échanges entre les différents acteurs des circuits courts et de la restauration territoriale en Bretagne.

♦ **Moyen de transport :**

Afin de favoriser la représentation des collectivités d'Ille-et-Vilaine, il est envisagé d'organiser un moyen de transport collectif pour les représentants des collectivités et établissements du département (*élus et cadres*) ainsi que pour les étudiants des licences professionnelles. Ce projet a pour avantage d'inciter les personnes des collectivités à participer à cet événement et de créer une dynamique plus importante ainsi qu'une certaine convivialité. Le coût du transport serait de l'ordre de 1 500 € et il conviendra de consulter plusieurs voyagistes.

**Les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

**DÉCIDENT**

- ♦ **de valider la réservation d'un moyen de transport collectif ;**
- ♦ **d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires afin de finaliser ce projet.**

- Nombre de membres en exercice : 33
- Nombre de membres présents : 16
- Nombre de pouvoirs : 10
- Nombre de suffrages exprimés : 26
- Votes POUR : 26
- Votes CONTRE : 0
- Abstentions : 0

## **7. CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES : baisse de la prime pour la garantie « décès »**

Monsieur Grégoire LE BLOND, Rapporteur, informe les membres du Conseil d'Administration que, suite au décret du 13 novembre 2015 relatif aux modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit des fonctionnaires affiliés à la CNRACL en cas de décès avant l'âge légal de départ à la retraite, devenues moins favorables, des négociations ont eu lieu entre le courtier en assurance « SOFAXIS » et l'assureur « CNP » pour intégrer cette baisse de garantie sur le coût de la prime.

Ainsi, l'assureur propose des conditions tarifaires plus avantageuses en minorant le taux de 0,05 % sur les collectivités du contrat ayant souscrit la garantie décès.

Les simulations auprès de 4 collectivités différentes permettent de mesurer concrètement l'impact de cette baisse de taux :

	<b>Commune A</b>	<b>Commune B</b>	<b>Commune C</b>	<b>Commune D</b>
Effectif agents	4	49	87	298
Taux actuel	5,75 %	5,60 %	4,45 %	2,06 %
Masse salariale	120 358 €	1 235 229 €	1 787 144 €	6 058 244 €
Prime actuelle	6 920 €	69 172 €	79 527 €	124 799 €
Effet - 0,05 %	60 €	617 €	893 €	3 029 €

Après échanges avec le courtier et après en avoir délibéré, **les membres du Conseil d'Administration**, à l'unanimité, par vote à main levée,

#### **AUTORISENT**

- ♦ **le Président à signer tous documents utiles pour intégrer cette minoration de taux, soit :**
  - **l'avenant n° 1 aux conditions particulières pour tous les contrats ;**
  - **pour chaque collectivité de plus de 20 agents CNRACL ayant des options spécifiques et ayant intégré la garantie décès : les avenants aux certificats d'adhésion.**

**Pour les collectivités de moins de 20 agents CNRACL, un « dont acte » au certificat d'adhésion leur sera adressé.**

**Ces dispositions prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	16
• Nombre de pouvoirs :	10
• Nombre de suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

## **8. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE RENNES**

Monsieur le Président BERNARD précise aux membres du Conseil d'Administration que, depuis le milieu des années 1990, Sciences-Po Rennes abrite une équipe de chercheurs dont les travaux ont pour point commun de s'intéresser aux dimensions territoriales de l'action publique, plus particulièrement à l'articulation entre les différents niveaux territoriaux de l'action publique.

Toute une série de travaux s'attache à analyser le nouveau rôle des acteurs territoriaux dans la régulation d'un ensemble de problèmes publics à l'échelle européenne. Entrepris depuis vingt ans, ces travaux couvrent l'ensemble des échelons territoriaux (*intercommunalités, départements, régions, administration centrales, politiques de l'Union européenne*). Que ce soit en termes de comparaison entre des territoires d'un même État ou de comparaison entre des territoires d'États différents, l'angle comparatif est privilégié pour la compréhension des transformations de l'action publique territoriale.

Sciences-Po Rennes offre le cadre d'une grande école pluridisciplinaire où il est aisé de croiser les regards du droit public, de la science politique, des sciences de gestion ou des sciences économiques. Cette ouverture est d'ailleurs déjà à l'œuvre dans plusieurs Masters de Sciences-Po Rennes, en formation initiale ou continue, au sein desquels les étudiants réalisent des mémoires et des modules projet dont les thématiques s'inscrivent au cœur des enjeux de l'action publique territoriale.

L'Institut d'études politiques de Rennes a décidé de créer une nouvelle chaire intitulée « territoires et mutations de l'action publique » et réunissant, notamment, le monde de la recherche et les collectivités. Les travaux s'articuleront autour de l'analyse des relations entre territoires et action publique. La Chaire permettra de rendre davantage accessibles les travaux de recherche menés sur ces sujets et d'analyser les expérimentations qui, en Bretagne et dans l'Ouest, progressivement, se mettent en place.

Cette chaire entend donc s'appuyer sur ce qui fait la richesse du label « Sciences Po » en terme d'apports pluridisciplinaires (*science politique, économie, droit, histoire, sciences de gestion*) pour enrichir les débats, croiser les regards, donner du sens à un monde territorial qui bouge.

La création de la Chaire « territoires et mutations de l'action publique » s'inscrit dans le contexte de la réforme territoriale et des débats qu'elle suscite, des perspectives qu'elle ouvre. Les acteurs bretons sont mobilisés autour des enjeux de la décentralisation qui appellent des réflexions collectives. Enfin, quel que soit le cadre législatif et dans un contexte budgétaire contraint, le défi de la modernisation de l'action publique est un défi et un enjeu de démocratie locale.

Le CDG 35 est particulièrement sensible à l'approche développée par l'IEP, notamment dans son action d'appui à la réflexion à l'impact de la décentralisation sur le management et les conditions d'exercice des missions territoriales. Il partage les problématiques identifiées et est convaincu de l'importance des éclairages et contributions du monde universitaire qui émergeront des travaux menés au sein de la Chaire « territoires et mutations de l'action publique ».

C'est pourquoi, le CDG pourrait être partie prenante de la chaire en devenant un partenaire fondateur.

Une convention de partenariat pourrait être signée entre l'IEP et le CDG 35 pour une durée de 3 ans (*valable pour les années universitaires 2016-2017 et 2017-2018*).

Elle aurait pour objet de définir les conditions techniques et financières d'un partenariat entre les deux parties dans le cadre de la chaire « territoires et mutations de l'action publique » et des actions seront mises en œuvre conjointement :

- ♦ Participation à la construction du programme annuel ;
- ♦ Contribution éventuelle aux enseignements déployés dans le cadre de la Chaire ;
- ♦ Recherche et mobilisation d'intervenants (entretiens qualitatifs préalables, synthèse) ;
- ♦ Participation aux réunions préparatoires selon un format de comité d'organisation restreint ;
- ♦ Préparation conjointe des documents de communication ;
- ♦ Co-animation éventuelle de séminaire et participation à des tables-rondes ;
- ♦ Diffusion des informations et des invitations auprès du partenaire et de l'IEP ;
- ♦ Accueil d'étudiants en stages, en modules-projets sur des thématiques intéressant le CDG 35.

Le CDG 35 s'engage, à compter de l'année 2016, au versement à l'IEP d'une contribution annuelle de 4 000 € (*subvention 2016 votée par délibération n° 16-06 du Conseil d'Administration 30 mars 2016*).

**Les membres du Conseil d'Administration**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée,

**DÉCIDENT**

- ♦ **d'adopter la convention à intervenir avec l'Institut d'Études Politiques de Rennes ;**
- ♦ **d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention ;**
- ♦ **de prévoir les crédits nécessaires aux budgets.**

• Nombre de membres en exercice :	33
• Nombre de membres présents :	16
• Nombre de pouvoirs :	10
• Nombre de suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

# ACTUALITÉS ET RENCONTRES

## 1. ACTUALITÉS

---

### **A. Transposition du nouveau régime indemnitaire aux cadres d'emplois des infirmiers et infirmiers en soins généraux de la FPT**

Deux arrêtés en date du 31 mai 2016, pris pour l'application à certains corps d'infirmiers des catégories A et B des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création pour certains corps de la fonction publique d'État du nouveau régime indemnitaire (*RIFSEEP*), ont été publiés au Journal officiel du 10 juin 2016.

Ces deux arrêtés autorisent la transposition à la fonction publique territoriale du RIFSEEP pour le cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux (*catégorie A*) et pour le cadre d'emplois des infirmiers (*catégorie B*).

Les tableaux récapitulatifs ont été modifiés.

### **B. Dispositif « transfert primes/points » : précisions**

Des précisions quant à la mise en place du dispositif « transfert primes/points » sont apportées par une circulaire conjointe de la DGAFP, la DGFIP, la DGCL en date du 10 juin 2016.

Le prélèvement de l'abattement des primes s'applique également aux fonctionnaires affiliés à l'IRCANTEC (*fonctionnaires positionnés sur un emploi dont la quotité de temps de travail est inférieure à 28h/semaine*) et pas seulement aux agents affiliés à la CNRACL.

La fiche mutualisée des 4 CDG bretons a été actualisée.

### **C. Garantie individuelle du pouvoir d'achat - Prolongation en 2016**

Le décret n° 2016-845 du 27 juin 2016 modifie le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat.

Ce décret proroge la garantie individuelle du pouvoir d'achat en 2016. Une nouvelle période de référence est fixée du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2015.

Enfin, un arrêté du 27 juin 2016 fixe, au titre de l'année 2016, les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat :

- ♦ taux de l'inflation : + 3,08 %
- ♦ valeur moyenne du point en 2011 : 55,5635 €
- ♦ valeur moyenne du point en 2015 : 55,5635 €

## **D. PPCR : une application sur 4 ans**

Les 13 décrets parus en mai marquent la première étape de la mise en œuvre de l'accord sur la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) des fonctionnaires.

Cet accord prévoit une rénovation profonde des carrières et une revalorisation des salaires des fonctionnaires des 3 fonctions publiques. Il se décline en 2 grands axes :

- 1. Renforcer l'unité de la fonction publique pour l'adapter aux évolutions de l'action publique :** adapter le statut, diversifier et rendre plus transparents les recrutements, faciliter les mobilités, renforcer l'attractivité de la fonction publique.
- 2. Améliorer la politique de rémunération de la fonction publique :** harmoniser les déroulements de carrières et les rémunérations dans les 3 versants de la fonction publique, revaloriser les trois catégories de fonctionnaires, résorber les inégalités entre hommes et femmes.

La mise en œuvre du protocole PPCR s'étalera sur une période de 4 ans, de 2016 à 2020. À ce jour, 13 décrets ont été publiés dont certains ont un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Près d'une centaine de décrets seront nécessaires pour la fonction publique territoriale ! Le premier décret concernait la mesure dite "Transfert primes/points".

### ***Pour en savoir plus :***

- > *Retrouver l'ensemble des décrets et mesures à la nouvelle rubrique " Gérer les RH / Suivre le déroulement de carrière / Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) " (accessible également par une étiquette depuis la page d'accueil). Elle sera enrichie régulièrement au fur et à mesure de la parution de nouveaux textes.*

## **E. PPCR - cas des fonctionnaires rémunérés sur un indice maintenu à titre personnel : un décret est publié**

Les agents qui bénéficient d'une clause de conservation, à titre personnel, de leur indice majoré peuvent bénéficier du PPCR, en particulier de l'échange prime/points d'indice.

Est publié au journal officiel du 14 août 2016 le décret portant majoration du traitement de certains fonctionnaires territoriaux bénéficiaires d'une clause d'indice à titre personnel. Les agents concernés verront leur indice de rémunération modifié comme suit :

- 1. Pour les agents de catégorie C :** 4 points d'indice majoré supplémentaires ; l'abattement maximal annuel est 167,00 € ;
- 2. Pour les agents de catégorie B :** 6 points d'indice majoré supplémentaires ; l'abattement maximal annuel est 278,00 € ;
- 3. Pour les agents de catégorie A :** 4 points d'indice majoré supplémentaires la première année puis 5 points d'indice majoré supplémentaires à partir de la deuxième année ; l'abattement maximal annuel est de 167,00 € puis de 389,00 € la deuxième année.

Selon la catégorie de l'agent, ce dispositif est mis en œuvre dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 ou le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Deux modèles d'arrêtés portant majoration du traitement d'un fonctionnaire bénéficiaire d'une clause de conservation d'indice à titre personnel dans le cadre de la mise en œuvre du P.P.C.R. au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sont disponibles pour :

- ♦ les fonctionnaires des cadres d'emplois médico-sociaux de catégorie A,
- ♦ les fonctionnaires de catégorie B.

## **F. Décret n° 2016-1079 du 3 août 2016 relatif au recouvrement des cotisations dues à la CNRACL**

Le décret modifie et aligne les taux des majorations de retard applicables aux employeurs immatriculés à la CNRACL, ainsi que leur modalité de calcul, sur ceux applicables aux employeurs relevant du régime général de la sécurité sociale.

Il étend ces règles aux retenues et contributions rétroactives versées au titre des périodes de non titulaire validées à la CNRACL.

Les nouveaux taux des majorations de retard s'appliquent aux retenues et contributions exigibles à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Il prévoit, par ailleurs, la possibilité, pour les employeurs, de bénéficier d'un échelonnement du paiement des contributions rétroactives dues au titre de la validation des services de non titulaire sur une durée pouvant atteindre 5 ans.

## **G. Actualisation des fiches Statut en lien avec la discipline**

La loi du 20 avril 2016 relative à la Déontologie et aux droits et aux obligations des fonctionnaires ainsi que le décret n° 2016-1155 du 24 août 2016 ont modifié les conditions d'exercice du droit disciplinaire et des modalités de la suspension notamment.

Vous retrouverez ci-dessous les fiches Statut actualisées :

- ♦ la procédure disciplinaire,
- ♦ les sanctions disciplinaires,
- ♦ la suspension,
- ♦ l'abandon de poste.

Vous pouvez également consulter des modèles sur la [page dédiée à la discipline](#).

## **H. Téléprocédure TéléFds**

Le recours à la procédure TéléFds est le mode privilégié de déclaration et de règlement de la contribution de solidarité dans le secteur public local.

Une précédente note de service de la DGFIP en date du 19 mars 2013 présentait la procédure de télédéclaration et de paiement par prélèvement de la contribution de solidarité. Le recours à TéléFds restait jusqu'alors facultatif.

Une récente note du service de la DGFIP, du 7 juillet 2016, nous informe qu'une disposition législative nouvelle est en préparation. Désormais, TéléFds pourrait être obligatoire dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le secteur public local.

Par département, des interlocuteurs du Fonds de solidarité peuvent aider les collectivités et les établissements publics locaux dans la mise en place.

## I. Prolongation du dispositif de résorption de l'emploi précaire (dispositif de titularisation)

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la Déontologie et aux droits et aux obligations, complétée par le décret n° 2016-1123 du 11 août 2016, prolonge le dispositif de résorption de l'emploi précaire. Ainsi, le plan de titularisation suite à sélection professionnelle se poursuit jusqu'en 2018.

Pour plus de renseignements, une note d'information reprenant, notamment, les conditions d'accès par la voie de la sélection professionnelle est consultable sur notre site.

Vous pouvez également retrouver l'imprimé de saisine du Comité technique départemental concernant le plan pluriannuel ainsi que le formulaire de recensement des agents contractuels éligibles à ce dispositif.

Une note complémentaire relative aux conditions de nomination est en cours de réalisation.

Dans l'attente, vous pouvez également consulter la note d'information du CDG n° 2012-18 en ce qui concerne les modalités de nomination.

## 2. PUBLICATIONS

### A. Documents

Nature du document	Intitulé
<b>Brèves</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Transposition du nouveau régime indemnitaire aux cadres d'emplois des infirmiers et infirmiers en soins généraux de la FPT</li><li>• Dispositif « transfert primes/points » : précisions</li><li>• Garantie individuelle du pouvoir d'achat - Prolongation en 2016</li><li>• PPCR : une application sur 4 ans</li><li>• PPCR - cas des fonctionnaires rémunérés sur un indice maintenu à titre personnel : un décret est publié</li><li>• Décret n° 2016-1079 du 3 août 2016 relatif au recouvrement des cotisations dues à la CNRACL</li><li>• Actualisation des fiches Statut en lien avec la discipline</li><li>• Téléprocédure TéléFds</li><li>• Prolongation du dispositif de résorption de l'emploi précaire (<i>dispositif de titularisation</i>)</li></ul>
<b>Note d'information / Note d'information mutualisée 4 CDG bretons*</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Note d'information Transfert « primes/points » (actualisation) *</li><li>• Augmentation valeur du point indice au 1er juillet 2016</li><li>• Barème des traitements au 1er juillet 2016</li><li>• Aller à l'essentiel : chiffres pour la paie au 1er juillet 2016</li><li>• Rémunération des heures supplémentaires effectuées par les enseignants pour le compte des collectivités</li><li>• Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires</li><li>• Indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés</li></ul>

<p><b>Note d'information / Note d'information mutualisée 4 CDG bretons*</b></p> <p><b>(suite)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Indemnité administration et technicité (IAT)</li> <li>• Prime de service et de rendement de la filière médico-sociale</li> <li>• Indemnité horaire pour travail de nuit</li> <li>• Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections</li> <li>• Indemnité spécifique de service</li> <li>• Prime de service de la filière médico-sociale (actualisation)</li> <li>• Prime d'encadrement de la filière médico-sociale</li> <li>• Prime spéciale de sujétion et une prime forfaitaire des auxiliaires de soins ou auxiliaire de puériculture</li> <li>• Indemnité spéciale des conservateurs des bibliothèques</li> <li>• Indemnité de suivi et d'orientation des élèves</li> <li>• Indemnité de chaussure et de petit équipement</li> <li>• Indemnité représentative de sujétions spéciales et de travaux supplémentaires</li> <li>• Prime spécifique de la filière médico-sociale</li> <li>• Indemnité de sujétions spéciales de la filière médico-sociale</li> <li>• Prime de sujétions spéciales des personnels de surveillance et d'accueil de la filière culturelle</li> <li>• Prime de service et de rendement</li> <li>• Indemnité travaux insalubres et salissants</li> </ul>
<p><b>Guide/Mémento</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mémento des carrières (juillet 2016)</li> <li>• Guide récapitulatif des primes</li> <li>• Guide récapitulatif du RIFSEEP</li> </ul>
<p><b>Fiches Statuts</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La suspension</li> <li>• La procédure disciplinaire</li> <li>• Les sanctions disciplinaires</li> <li>• L'abandon de poste</li> </ul>
<p><b>Modèles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Imprimé de saisine du CT sur la révision ARTT</li> <li>• Imprimé de saisine du CT sur la mise en œuvre du temps de travail</li> </ul>

## **B. Focus**

Date de publication	Intitulé
27/05/2016	Journée intercommunalité Pontivy
17/06/2016	Recherche de lieux de stage
06/07/2016	Protocole PPCR
07/07/2016	Favoriser l'évolution professionnelle
30/08/2016	Dialogue sociale : échanger et favoriser les relations sociales
05/09/2016	Trophée de la restauration collective

### 3. INFORMATIONS SUR LES RENCONTRES

---

➤ **RIFSEEP : rencontre et atelier pratique à Redon**

Afin d'accompagner les collectivités, le CDG vous propose une rencontre vendredi 30 septembre, de 13h30 à 16h30, à la Communauté de Communes de REDON.

Cette rencontre se déroulera en deux temps :

- **dans un premier temps (1h00-1h30)** : une **réunion** reprenant les grands principes de la réforme du régime indemnitaire (*semblable à celle du 3 février dernier*),
- **dans un second temps (1h30-2h00)** : une **aide personnalisée** facturée 60 euros à la collectivité. Elle recouvre une présentation détaillée de la méthode ainsi que l'étude d'un cas pratique et de vos besoins. À cette occasion, nous vous invitons à vous munir de votre organigramme et d'un inventaire du régime indemnitaire actuel

Cette réunion s'adresse aux élus, aux directeurs généraux des services, secrétaires de mairie et aux agents chargés de la mise en place du RIFSEEP.

Par ailleurs, vous pouvez retrouver sur notre site les différents arrêtés parus sur le sujet dans les actualités, ainsi qu'une rubrique dédiée accessible sur la page d'accueil par l'étiquette RIFSEEP. Elle sera alimentée régulièrement par la publication de nouveaux textes et de modèles de documents.

**Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des informations relatives aux actualités.**

# LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

## ANNÉE 2016

### BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
<u>MARDI</u> 13 septembre 2016	Jeudi 29 septembre 2016
Jeudi 17 novembre 2016	Jeudi 1 <sup>er</sup> décembre 2016

### INSTANCES PARITAIRES

C.A.P.	C.T. (en attente de validation)
Lundi 10 octobre 2016	Lundi 7 novembre 2016
Lundi 5 décembre 2016	Lundi 12 décembre 2016

### INSTANCES DE SANTÉ

COMMISSION DE RÉFORME	COMITÉ MÉDICAL
Jeudi 15 septembre 2016	Mercredi 21 et jeudi 22 septembre 2016
Jeudi 6 octobre 2016	Mercredi 19 et jeudi 20 octobre 2016
Jeudi 10 novembre 2016	Mercredi 23 et jeudi 24 novembre 2016
	Mercredi 14 et jeudi 15 décembre 2016

## ANNÉE 2017

**SOUS RÉSERVE**

### BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Jeudi 16 mars 2017	<u>MARDI 4 AVRIL 2017</u>
Jeudi 4 mai 2017	Jeudi 18 mai 2017
Jeudi 15 juin 2017	<u>MARDI 4 JUILLET 2017</u>
Jeudi 21 septembre 2017	Jeudi 5 octobre 2017
Jeudi 16 novembre 2017	Jeudi 30 novembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président, clôt la séance à 12 H 34.

**Le Secrétaire de Séance**

**Le Président,**

**Christine LE FUR**

**Jean-Jacques BERNARD**